6e Année. — N° 4 4e Trimestre 1884

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

Assemblée générale du 7 Décembre 1884

SIEGE DE LA SOCIÉTÉ :

Paris. 60, rue Monsieur-le-Prince. Paris

PARIS
IMPRIMERIE WATTIER & Cie
4, RUE DES DÉCHARGEURS, 4
1885

WELLCOME
LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

22503094594

WELLCOME
LIBRARY
General Collections
P
1200

6e Année. — N° 4 4e Trimestre 1884

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

Assemblée générale du 7 Décembre 1884

SIEGE DE LA SOCIÉTÉ:

Paris. 60, rue Monsieur-le-Prince. Paris

PARIS

IMPRIMERIE WATTIER & Ce

4, RUE DES DÉCHARGEURS, 4

1885

COMPTE RENDU

DE

l'Assemblée générale du 7 Décembre 1884

Le 7 décembre 1884, la *Société française de Sauvetage*, a réuni tous ses membres dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Edmond Turquet, député, son président, assisté de M. L. Andrieux, député, ancien préfet de police, qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette séance. Une foule nombreuse et sympathique avait répondu avec empressement aux invitations du comité, et se pressait dans la salle, où l'on remarquait également un grand nombre de membres de la *Société des Sauveteurs de la Seine*. Le service d'ordre était confié aux 1re et 2e compagnies du *Bataillon des Volontaires Sauveteurs*, et M. le général gouverneur de Paris avait bien voulu mettre à la disposition de notre Société l'excellente musique du 115e régiment

d'infanterie, dont l'habile exécution a charmé l'auditoire.

A une heure précise, M. Edmond Turquet, entouré des membres du bureau, gravit les degrés de l'estrade aux accents du chant national *la Marseillaise.* A ses côtés prennent place : MM. Nicole, Delarue et Molina, président, vice-président et secrétaire du comité; Renard, administrateur délégué; Hubert Hussenot, secrétaire général; Dr De Beauvais, médecin en chef, et Tréhyou, pharmacien principal; les membres du conseil d'administration; de nombreux médecins et pharmaciens de la Société, ainsi qu'un grand nombre d'administrateurs des *Sauveteurs de la Seine,* et M. l'abbé Lanusse, leur premier aumônier, et, parmi les invités, M. le colonel Coustou, commandant le régiment des sapeurs-pompiers de Paris; les officiers d'ordonnance du ministre de la guerre et du ministre de la marine; les représentants du préfet de la Seine et du préfet de police; les états-majors du régiment des sapeurs-pompiers de Paris et de la garde républicaine; M. Guillemin, inspecteur général de la navigation et des ports.

Aux premiers rangs de l'assistance, nous remarquons M. Jette (Alexis-Nicolas), l'un des membres fondateurs de la Société, médaillé d'or et auquel le gouvernement a décerné, le 11 juillet dernier, la croix

d'officier de la Légion d'honneur en récompense de ses actes de courage et de dévouement.

Les délégations des sociétés de gymnastique . l'*Amorosienne*, la *Sentinelle*, l'*Avenir*, la *Société de Neuilly*, chacune avec clairons et drapeau, garnissant le fond de l'amphithéâtre, et, par leurs uniformes variés, forment une brillante auréole aux élégantes toilettes des dames.

La presse a, comme toujours, répondu avec empressement à notre appel. Elle est représentée par un grand nombre de journaux, à la tête desquels MM. Armand Goupil, secrétaire de la rédaction du *Drapeau*, et Adolphe Huard, du *Sauveteur*. Le service sténographique est confié à M. Gustave Duployé, chef du service sténographique de la Société.

Les sous-comités de province sont représentés par MM. Duvoir et Ronssin, président et secrétaire de Seine-et-Marne; Rigoulau et Fraisse, président et secrétaire de la Gironde.

M. le Président, après avoir constaté que les formalités statutaires ont été remplies, et donné connaissance des lettres d'excuses, ouvre la séance par l'allocution suivante :

M. TURQUET :

Mesdames, Messieurs, mes chers Camarades,

Notre séance annuelle de la Société française de Sauvetage revêt cette année, comme l'année dernière, un caractère particulièrement solennel : le gouvernement a tenu à vous donner un nouveau témoignage de sympathie en déléguant près de vous, près de votre conseil d'administration, M. le colonel des sapeurs-pompiers de la ville de Paris et un des officiers de M. le ministre de la marine. Le gouvernement a tenu, en se faisant représenter ici, à vous dire combien il était sympathique à notre œuvre de dévouement, de courage et d'abnégation. (Applaudissements.)

Lorsque le choléra a fait son apparition en France, votre comité directeur, fidèle observateur de l'article de vos statuts qui dit que la Société française de Sauvetage a pour objet de porter assistance aux noyés, aux inondés, aux incendiés et aux victimes des épidémies, votre comité, dis-je, s'est mis immédiatement à la disposition du gouvernement et nous avons offert nos cœurs, nos dévouements et notre argent à ceux de nos frères qui souffraient. (Vifs applaudissements.)

Merci de vos applaudissements! J'étais sûr, mes chers camarades, que vous ratifieriez à l'unanimité la décision de votre comité. Je connais le courage et l'abnégation des membres titulaires de la Société française de Sauvetage, et j'étais certain que pas un de vous n'aurait manqué à mon appel. Le gouvernement l'a bien compris, et j'ai dans mon dossier une série de lettres dans lesquelles les ministres nous remercient et acceptent le concours que nous leur offrions.

Vous trouverez ces lettres dans l'annuaire et dans les annales de la Société. (Applaudissements.)

A la séance dernière, j'ai eu l'honneur de vous faire part que nous sollicitions la reconnaissance d'utilité publique pour notre Société. Il importe, en effet, mes chers camarades, que notre Société soit, comme sa grande sœur aînée, la Société centrale des Naufragés, en mesure de recevoir des legs et des dons de toutes les personnes bienfaisantes qui veulent nous aider.

Le ministère de l'intérieur a mis l'affaire à l'instruction. Prochainement, le Conseil d'État sera saisi de notre demande, et j'espère que l'année prochaine j'aurai le plaisir de vous annoncer que notre Société est enfin reconnue d'utilité publique. (Applaudissements.)

Votre comité a eu cette année, comme l'année dernière, à délibérer sur le choix du président de notre séance annuelle et solennelle. Nous avons cherché à la faire présider par un brave et par un sauveteur, car nous n'admettons pas, mes chers camarades, qu'un autre qu'un homme de cœur et d'énergie vous préside. L'année dernière nous avons porté notre choix sur Paul Deroulède, cette année, nous avons pensé à mon ami Andrieux, l'honorable député de Lyon. Andrieux est un sauveteur et un brave; il est digne d'entrer parmi nous, et c'est pour cela que votre comité n'a pas hésité. (Très bien! très bien! applaudissements.)

Mon ami Andrieux ne porte pas, comme beaucoup d'entre vous, la médaille de sauvetage; il a cependant, dans sa vie, un acte de courage que peu d'entre vous ont eu l'occasion d'accomplir. Ceci se passait le 30 avril 1871, un jour d'élection, après les terribles désastres de la patrie; Andrieux était alors chef du parquet de Lyon. Quelques hommes, entraîné par des ennemis de la France, par des agents provocateurs à la solde de l'étranger, avaient essayé de violer les urnes; un désordre violent avait éclaté dans la grande cité, et mon illustre ami Valentin, le regretté defenseur de Strasbourg, le vaillant préfet qui avait su rejoindre son poste en passant au milieu des balles ennemies, tombait frappé par une main coupable, à côté d'Andrieux. Grâce au sang-froid et au courage de notre président, Valentin fut sauvé, l'ordre rétabli et la liberté électorale respectée.

Vous le voyez, mes chers camarades, Andrieux est bien un des nôtres, car, au péril de sa vie, il a sauvé Valentin. C'est pour cela qu'il est aujourd'hui à ma gauche et qu'il va vous présider. (Applaudissements prolongés.)

M. Andrieux :

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de remercier tout d'abord notre excellent président de la Société, mon collègue et cher ami, M. Turquet, pour les paroles trop bienveillantes qu'il vient de m'adresser; ces paroles, vraiment, me couvrent de confusion et me mettent dans quelque embarras pour prendre la parole à mon tour devant vous; elles rendent vraiment ma tâche difficile, par cela même qu'elles ont été excessives dans l'éloge.

Mon ami Turquet est un bon juge en matière de courage, lui, l'ancien sous-officier, l'ancien sergent-major de la Défense, blessé, pendant le siège, de trois coups de feu, porté à l'ordre du jour de l'armée, puis, comme récompense, honoré de cette croix de la Légion d'honneur, si bien gagnée, et depuis si bien portée. (Applaudissements.)

Mais, en vérité, il me permettra de lui dire que, dans cette assemblée, où je rencontre tant de citoyens dévoués, qui, non pas en une occasion exceptionnelle et pour obéir aux obligations d'une fonction, ont pu faire leur devoir, mais qui, tous les jours, accomplissent plus que leur devoir par des actes de dévouement spontanés, éminemment méritoires autant que modestes, c'est à ces hommes, plutôt qu'à celui qui vous parle, que doivent, en cette réunion, être adressés les éloges et les encouragements.

Je suis heureux de me trouver aujourd'hui, appelé par le choix de votre conseil, en face de cet auditoire d'élite qui a toutes mes sympathies; je suis heureux de me reporter au souvenir de votre association naissante : j'avais alors l'honneur un peu périlleux d'être le préfet de police de la ville de Paris; c'était en 1879; j'exerçais une charge pleine de difficultés et qui, par sa nature, n'appelle généralement pas les sympathies : le préfet de police, quelles que soient les intentions qu'il apporte, en entrant dans cette administration délicate, sort généralement chargé de cette chose, souvent cruelle, souvent injuste, qui s'appelle l'impopularité. Les meilleures intentions s'usent à l'exercice de cette fonction, et les hommes les plus sincèrement, les plus anciennement attachés aux idées de liberté risquent d'apparaître bientôt (ce ne sont, je l'assure, que des apparences bien souvent),

risquent d'apparaître avec des airs de tyrannie qui ne répondent pas à la réalité des choses et au fond des sentiments.

C'est qu'en effet, dans cette charge, le haut fonctionnaire désigné par la confiance du gouvernement, obligé de se préoccuper sans cesse de l'ordre public dont il a la charge et la responsabilité, répondant non pas seulement de ses fautes personnelles — elles sont inévitables dans le cours d'une administration si difficile et si complexe — mais des fautes de tous ses collaborateurs, les couvrant et n'étant pas toujours, par réciprocité, par une réciprocité qui ne serait que justice, n'étant pas toujours couvert par ses chefs, le préfet de police, dans l'obligation qui lui est imposée de froisser parfois la liberté de quelques-uns pour assurer la liberté et les droits de tous, se crée des inimitiés et sa tâche est mal comprise. Si tout va bien, si l'ordre n'est pas troublé, personne ne songe à en faire remonter vers lui une perte de gratitude. En effet, il semble que c'est là la conséquence du fonctionnement normal des choses; si le moindre désordre se produit, c'est à lui qu'en remonte la responsabilité.

Je vous demande pardon d'appeler votre attention sur des questions et des poéoccupations qui doivent rester étrangères à celles de cette réunion, j'y ai été conduit parce que, vous parlant de l'origine de votre association, de la date à laquelle elle a pris naissance, lorsqu'elle s'est formée et développée sous mes yeux, je voulais vous dire qu'à côté des amertumes que j'ai rencontrées dans l'exercice des fonctions publiques, j'ai trouvé parfois de bien vives et bien sincères consolations. En effet, si, dans le poste auquel je fais allusion, on est le plus souvent appelé à voir les choses humaines par leur côté le plus douloureux et le plus triste, souvent aussi on a la satisfaction profonde de découvrir des actes de dévouement et d'apercevoir l'humanité par ce qu'elle a de plus séduisant et de plus sympathique. (Applaudissements.)

C'est ainsi que j'ai assisté, je le répète, à la formation et au développement de la Société française de Sauvetage. J'ai assisté à sa première campagne; je n'oublierai ma profonde impression lorsque vos vaillantes cohortes se sont dirigées

vers la terrible banquise de la Loire, au milieu du dur hiver que nous avons traversé en 1880, si je ne me trompe ; je n'ai point oublié non plus, quelque temps plus tard, votre courage à l'occasion des inondations successives. Il appartiendra à d'autres qui vous ont suivis, non pas avec plus de sympathie, mais de plus près et plus quotidiennement, de dire, Messieurs, tout ce que vous avez accompli, tous les actes qui méritent d'être signalés, et qui, pour une bien faible partie seulement, ont reçu leur récompense, jusqu'à la formation si intelligente, si utile des bataillons de volontaires sauveteurs. Rien n'est plus admirable que la tâche assumée par ces citoyens qui, répondant à l'appel qui leur est fait, sans hésitation, s'arrachent aux affections, aux joies les plus pures de la famille pour répondre au premier cri de détresse de toutes victimes.

Ces actes de dévouement, ces actes d'héroïsme ont reçu leur récompense et leurs encouragements bien moins par l'intervention de l'État, vous accordant des témoignages ostensibles, que par les sympathies profondes des populations qui vous ont vus à l'œuvre, par l'estime de tous ceux que vous avez secourus et par le souvenir de ces actes sur lesquels la Société française de Sauvetage a fondé pour elle la plus légitime et la plus durable de toutes les popularités. (Applaudissements.)

Vous avez donc bien des titres à la gratitude des pouvoirs publics, plus particulièrement à celle du gouvernement.

Quelle est la tâche essentielle du gouvernement? C'est celle d'assurer la sécurité publique. On peut dire qu'à ce titre, votre Société est un des auxiliaires les plus précieux, les plus certains que le gouvernement puisse rencontrer dans l'accomplissement de cette tâche. Aussi, cette année, comme de coutume, le gouvernement a tenu à honneur de se faire représenter dans cette solennité, et, en son nom, je crois, quelques récompenses seront distribuées bientôt à quelques-uns d'entre vous dont les noms seront proclamés; il n'appartient pas au président accidentel de cette séance de ravir cet honneur et ce plaisir au président permanent de l'association elle-même.

Cependant, je ferai une réserve. Si je suis bien renseigné, il paraît que, cette année, les récompenses accordéee par l'initiative gouvernementale l'ont été avec plus de parcimonie, plus d'hésitation que durant les exercices précédents, si je puis ainsi dire; on m'affirme que bien des actes de dévouement qui ont été signalés ne recevront pas aujourd'hui le témoignage de gratitude qu'ils étaient en droit d'attendre de l'autorité publique. Si je fais cette réserve, et si je signale cet oubli, cette lacune, c'est avec l'espoir d'obtenir une réparation, et je crois que l'intention même qui l'inspire fera oublier, par les représentants de l'autorité ministérielle, la part de critique qui est renfermée peut-être dans cette observation. Je ne puis m'empêcher de craindre que l'intermédiaire naturel entre la Société et M. le ministre de l'intérieur ne se soit — permettez-moi cette expression, mon cher ami Turquet — par l'imprudence de son indépendante attitude dans le Parlement et de ses opinions fières et libres, aliéné peut-être l'influence à laquelle il a droit, et je me demande si, par hasard, on ne fait pas un peu payer à ses camarades la fière attitude qu'il a prise dans le Parlement. Je veux espérer, dans tous les cas, que l'année 1885 réparera ce qu'aurait oublié de faire l'année 1884, et, loin de vouloir adresser aucun reproche à M. le ministre de l'intérieur, je veux croire qu'il a eu plutôt la pensée désintéressée de ménager à son successeur le soin de récompenser et le bonheur de se montrer libéral en matière de récompenses. (Rires et applaudissements.)

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de l'accueil si sympathique, si bienveillant que je rencontre parmi vous, je vous en suis profondément reconnaissant; ce que je ne saurais vous exprimer, c'est la profonde sympathie et l'admiration sans bornes que j'ai pour votre vaillante association. (Vifs applaudissements.)

M. le Président : Je donne la parole à M. Nicole, président du comité, qui doit, d'après l'ordre du jour,

traiter ce sujet : De l'influence moralisatrice des institutions de Sauvetage.

M. Nicole: Mesdames, Messieurs, mes chers Camarades, je m'étais proposé, en effet, comme vient de vous le dire l'honorable M. Andrieux, président de la séance et d'accord avec le président de la Société, M. Edmond Turquet, notre sympathique président, de traiter près de vous une question qui offre une certaine importance, celle de l'influence moralisatrice des institutions de sauvetage; mais en parcourant notre ordre du jour qui est extrêmement chargé, j'ai reconnu que notre sujet, demandant à être traité d'une manière approfondie, ne se prêterait pas peut-être aux exigences de la séance actuelle et que tout en vous indiquant ici les grandes lignes du sujet, un sommaire si vous voulez, nous remettrions à une occasion où nous aurions plus de temps à nous une étude complète et variée sur cette importante question.

Vous le dirai-je aussi, mesdames, messieurs et chers camarades, après les observations si intéressantes, si sérieuses et qui vont si bien au cœur du sujet du président de la Société, M. Edmond Turquet; après le discours si charmant, si plein de faits instructifs du président de la séance, l'honorable M. Andrieux, député du Rhône, le dirai-je, il me semble que mon sujet a été suffisamment effleuré aujourd'hui : ceci rend ma tâche plus facile et exigera de votre part une attention moins prolongée.

Vous savez tous et toutes, n'est-ce pas, mesdames et messieurs, que les institutions de sauvetage, et j'en ai pour preuve cette solennelle assemblée de 1884, qui succède à d'autres solennelles assemblées, que ces institutions ont pris à notre époque un développement, une importance sociale et, j'ajouterai, sociologique et philosophique qui méritent de fixer véritablement l'attention des penseurs et des hommes pratiques.

Ces associations, du reste, existent depuis un temps déjà long, et sont nées au cours et vers la fin du siècle dernier. Il appartenait, ce semble, au dix-huitième siècle, à ce grand siècle auquel nous devons presque tout ce que nous savons,

sauf les récentes découvertes de la science, et pareillement à peu près tout ce que nous sommes comme penseurs indépendants et comme hommes libres, — il appartenait à ce siècle de jeter les fondements d'une institution dans laquelle la solidarité humaine et la philanthropie jouent un si grand rôle.

Ces Sociétés se sont développées d'une façon très heureuse, et, à l'heure présente, il est permis de dire qu'il existe des institutions de sauvetage qu'on appelle des Sociétés humanitaires chez toutes les nations civilisées.

Leur programme, vous le connaissez, la Société française de Sauvetage le résume, et, tout à l'heure, M. le président vous l'a fait connaître; ce programme a pour but de venir en aide en toute espèce de circonstances à la personne humaine menacée d'un danger, d'un accident quelconque: ainsi, au milieu d'une cité, un cheval s'emporte, tout aussitôt vous voyez sortir, comme s'il surgissait de dessous les pavés, un sauveteur qui se jette à la tête de la bête en furie et qui l'arrête au péril de son existence. C'est ce qui est arrivé il n'y a pas longtemps à notre ami Burgues, le président de la Société des Sauveteurs, retenu chez lui par une impossibilité matérielle. Une épidémie vient-elle à éclater? toutes les Sociétés de sauvetage sont debout, toutes les Sociétés humanitaires, en quelques jours, en quelques heures se mettent à la disposition des victimes pour lutter contre le fléau: ainsi, l'été dernier, lorsque le choléra, secouant son aile noire, s'était abattu sur le Midi terrifié, toutes les Sociétés, toutes les institutions de sauvetage ont offert leurs secours et leurs soins à nos malheureux concitoyens, et, la Société française en tête, d'accord avec la Société des Sauveteurs de la Seine. Il est résulté d'une assemblée du conseil présidée par M. Turquet, et plus nombreuse qu'en aucune occasion, que nous étions de toutes façons, de cœur, de corps et de bourse, à la disposition de nos malheureux frères atteints ou menacés par le terrible fléau. (Applaudissements.)

Un navire est-il près de faire côte? lorsque son équipage éperdu lève ses bras désespérés devant ce port qu'il craint de ne plus jamais revoir, tout à coup il aperçoit, à travers les flots déchaînés, un objet qui remue et qui s'avance; cet objet,

c'est un bateau de sauvetage monté par des héros, car j'appelle héros, l'homme, et souvent l'homme humble de position, ce marin, ce pêcheur, ce douanier qui abandonne son foyer pour aller secourir qui ? Oh ! sublime élan de la fraternité ! pour aller secourir des inconnus. (Vifs applaudissements.)

De ces sublimes actes d'héroïsme ressort, n'est-ce pas, un grand et vivifiant enseignement ; et c'est par là que les Sociétés de sauvetage exercent une influence éducatrice et moralisatrice au milieu de notre génération !... Ah ! les assistants de l'épouvantable catastrophe du Havre, il y a deux ans, et qui a placé sur le front des Sauveteurs une auréole si glorieuse et si terrible, ces assistants ont bien compris quelle était la leçon qui s'échappait de ces sacrifices volontaires dont cent mille personnes suivirent les cercueils avec des larmes d'attendrissement et d'admiration... Ils ont bien compris que ces grandes émotions du cœur font naître de sérieuses pensées dans l'esprit, de hautes considérations d'humanité, des résolutions généreuses, et que l'homme qui voit de tels spectacles et qui y assiste le cœur bouleversé, cet homme en revient meilleur. (Applaudissements.)

Et voilà comment, mesdames et messieurs, les institutions de sauvetage prêchent la moralité, le dévouement et les grandes pensées (Très bien ! très bien ! Applaudissements.) Car, il ne faut pas vous y tromper, l'homme est avant tout un être imitateur. Quand vous faites de l'art, de la science ou de l'industrie, vous faites de l'imitation ; vous vous rappelez ce vers moitié badin, moitié sérieux d'Alfred de Musset :

C'est imiter quelqu'un, que de planter des choux.

En effet, il est peut-être permis de dire sans paradoxe que la civilisation n'est qu'une intense imitation continuée pendant des centaines de siècles. Si donc on reconnaît que l'influence du mal est contagieuse, il faut bien admettre pareillement que l'influence du bien est excellente et qu'elle produit souvent d'admirables effets.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, en vue de donner un cadre à ces actions d'éclat, chaque année nous nous réu-

nissons pour vous soumettre ces exemples et pénétrer vos cœurs de sentiments de philanthropie et de dévouement.

La Société de sauvetage a dû récemment examiner de nombreux dossiers, et M. Hubert Hussenot, notre secrétaire, avec plus de compétence que je ne pourrais le faire, vous dira tout à l'heure combien le nombre des belles actions a été grand au cours de notre dernier exercice. Oui, la prévision de nos médailles est au-dessous de la vérité, et j'en déduis ceci : c'est que ces hommes qui, je ne sais trop pourquoi, jettent un cri d'alarme sur la corruption du siècle et vont répétant que l'homme moderne ne vaut pas l'homme du passé, ces personnes-là se trompent beaucoup. Nous les engageons même à venir faire avec nous, — si elles en ont le courage, — le dépouillement de ces volumineux dossiers, et elles se persuaderont au contraire qu'à aucune époque antérieure, il ne s'est rencontré autant d'hommes aussi dévoués, aussi courageux, aussi désintéressés.

Oui, sans doute, l'homme actuel est plus moral, plus honnête, meilleur enfin que l'homme d'autrefois, et ceci n'est-il point tout naturel? l'homme devenant meilleur à mesure qu'il est et plus éclairé et plus libre ? (Applaudissements.)

Et ces récompenses elles-mêmes concourent à la moralité, à l'éducation publiques, en démontrant que pour gagner l'estime de ses concitoyens, pour s'élever dans la société, il est encore d'autres moyens et plus sûrs que les grands talents, l'exercice du pouvoir, la fortune, etc., il y a le dévouement, l'héroïsme et la bonté; oui, lorsque nous appelons ces humbles, ces ouvriers, ces pêcheurs, à former une sorte d'aristocratie, j'ai la conviction que nous exerçons une influence salutaire sur les esprits et les cœurs de nos contemporains. (Applaudissements.)

Une telle aristocratie du dévouement et de l'héroïsme ne saurait en aucune occasion porter ombrage à personne ; au contraire, par la profonde conviction qu'elle pourra en mainte circonstance rendre les plus grands services à la France et à la République. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Renard, administrateur-délégué.

Mesdames, Messieurs et chers Camarades,

Je viens vous rendre compte de la situation financière et des services administratifs de la Société; mes fonctions d'administrateur-délégué m'en font un devoir et je fais appel à toute votre bienveillance.

COMPTE RENDU FINANCIER

A notre dernière réunion notre avoir était de. .	5.034 90
Depuis nous avons encaissé pour :	
Membres bienfaiteurs	1.000 »
— fondateurs.	3.392 »
— donateurs	7 »
— souscripteurs	587 »
Intérêts du Comptoir d'Escompte	62 05
Subvention du département de l'Oise.	300 »
Quête à la Sorbonne.	54 10
Quête à Puys	111 »
Remboursement d'engins	34 80
Versement des Comités.	680 »
Montant des recettes.	11.262 85

DÉPENSES :

Frais d'agence	1.350 »
Loyer	300 30
Achat de matériel	2.465 90
Réparation et entretien du matériel	523 85
Frais divers, imprimés, perception	996 70
Achat de médailles	1.066 10
Secours aux cholériques	150 »
Montant des dépenses	6.852 85

RÉCAPITULATION :

Recettes	11.262 85
Dépenses	6.852 85
Excédant des recettes	4.410 »

ACTIF SOCIAL :

En caisse	602 »
Au Comptoir d'Escompte	3.793 »
Mobilier, engins de sauvetage et canots	17.267 30
A recevoir	495 »
Capital	22.157 30

Ainsi que vous voudrez bien le remarquer, la Société dispose des fonds qu'elle reçoit pour augmenter, renouveler et entretenir son matériel ; comme aussi, en créant des postes nouveaux.

Notre action s'étend chaque jour. C'est ainsi que cette année nous avons installé les postes de Mantes, de Puys, de Saint-Cloud et de La Varenne-Saint-Hilaire.

Nous devons à l'un de nos collègues dont la générosité égale la modestie, d'avoir pu, avec les autorisations nécessaires, installer notre poste, dit garage central, suffisamment spacieux et aménagé de telle sorte qu'il a pour destination de servir de garage à un certain nombre de canots, de contenir le matériel disponible, de donner les secours à toute personne asphyxiée ou blessée dans les environs de l'île des Cygnes où il se trouve placé, il sert de point de ralliement à la première compagnie des volontaires Sauveteurs qui là reçoivent des leçons de natation, de bachotage et tous les exercices concernant le sauvetage; il est occupé par M. Paysant, commandant la première compagnie et chef du matériel.

L'inauguration de ce garage central a eu lieu le 22 juin en présence de MM. Wallon, sénateur; Farcy, député; Féry-d'Esclands, et de M. l'Inspecteur général de la navigation.

M. Turquet, député, présidait la cérémonie ayant à ses côtés MM. les membres du Conseil, M. de Beauvais, médecin en chef, Tréhyou, pharmacien, M. Nicole, président et les membres du Comité, les Inspecteurs des postes de secours, ainsi qué les commandants des compagnies suivies de leur personnel.

M. Lebrun, président de la fanfare du XX^{e} arrondissement avait bien voulu mettre à la disposition de la Société sa fanfare si bien conduite, et enfin l'on a bu à la prospérité de la Société, et aussi à la santé de celui qu'une indisposition empêchait, en ce moment de se trouver là et sur lequel on comptait, pour le remercier de vive voix du don généreux qu'il a fait, je nommerai M. Jouy, administrateur. (Applaudissements.)

Une pareille cérémonie avait lieu quelques jours plus tard à Nogent-sur-Marne, où la deuxième compagnie des volontaires Sauveteurs établissait au poste 74 un bateau-garage; à cette solennité assistaient un grand nombre de notabilités, des administrateurs et tous les volontaires Sauveteurs sous la direction de leur vaillant chef, M. Mathias Manternach.

M. Farcy, député et membre du Conseil, a bien voulu donner à la Société un canot; qu'il veuille bien ici agréer tous nos remerciements. (Applaudissements.)

Au moment où M. Turquet, président de la Société écrivait à M. le Préfet de police pour mettre à la disposition des autorités les membres volontaires de la Société en cas d'épidémie cholérique, le Conseil de la *Société française de sauvetage* se joignant à celui des *Sauveteurs de la Seine*, présidé par M. Edmond Turquet, décida que chacune des deux Sociétés enverrait immédiatement un secours aux victimes de Toulon; de plus, qu'une souscription publique serait ouverte et que les versements seraient adressés au fur et à mesure des besoins; malheureusement, le mal s'étendit et bientôt les deux Sociétés d'accord envoyèrent des secours à Marseille, puis à Montpellier.

Nous avons pour devoir d'adresser publiquement ici tous nos remerciements à M Bourquin, président de la Compa-

gnie des sauveteurs de Charleville, ainsi qu'aux membres de cette Société; ils ont réalisé entre eux une somme de 430 francs, qui nous a été envoyée et que nous nous sommes empressés d'adresser aux Sociétés de Marseille et de Montpellier. (Très bien, très bien.)

Nos remerciements aussi, au personnel de la Société, inspecteurs, chefs de postes, volontaires Sauveteurs et aussi à Mme Siat, qui spontanément ont offert leurs concours dévoué en cas d'accroissement de l'épidémie cholérique. Cette offre a été transmise par notre président à l'autorité. (Applaudissements.)

M. Nicole, président du Comité d'initiative avait prescrit les mesures à prendre, et le Comité avait sous la main la quantité de désinfectant nécessaire; le service médical, sous les ordres de M. le Dr de Beauvais, médecin en chef et de M. Tréhyou, pharmacien principal, attendait également l'heure de faire preuve de son dévouement habituel.

L'année dernière, à pareille époque, le Comité craignant que, comme en 1882, les inondations n'envahissent les localités habituellement victimes de ce fléau, avait pris toutes les mesures nécessaires; heureusement elles ont été inutiles.

C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, que cette année comme l'année dernière votre Société est prête en cas d'inondations.

Nos sections de Saumur, de la Gironde, de Seine-et-Marne prennent chaque jour plus d'importance, elles augmentent sans cesse le nombre de leurs postes; c'est dire que sous l'habile direction de MM. Gaunon, Rigouleau et Duvoir, les dévouements s'affirment, car ils ont réuni un nombre suffisant de Sauveteurs pour un service sérieux.

Les postes placés sous l'action directe du Comité ont accompli cette année, dans diverses circonstances, cent vingt sauvetages d'hommes, de femmes et d'enfants.

Nos boîtes de secours ont donné les soins à quatre-vingts personnes.

Nous sommes heureux de témoigner ici publiquement toute notre reconnaissance pour le concours qu'ils veulent bien nous prêter et qui ne nous a jamais fait défaut, à

MM. les inspecteurs de la navigation ainsi qu'à MM. les administrateurs des Compagnies des Bateaux-Omnibus et Hirondelles.

Nous serions ingrats si nous ne témoignions aussi notre gratitude à nos inspecteurs des postes : MM. Geyer, Bailly, Poulain, Luquiens, Meyer et Loëwe, à MM. les commandants des compagnies des volontaires Sauveteurs Paysant et Manternach, qui tous ont à cœur de voir prospérer notre œuvre à laquelle ils apportent tout leur dévouement.

En terminant, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous prier de vouloir bien nous continuer vos souscriptions et vos dons ; car, plus que jamais, étant donnée l'extension que prend la Société, nous avons besoin d'argent: nous vous remercions de votre bon concours et vous prions aussi de nous amener de nouveaux adhérents. (Vifs applaudissements.)

M. le Président: Mes chers camarades, vous avez entendu tout à l'heure le rapport sur les comptes financiers de la Société. Nos statuts exigent que chaque année, à pareille époque, ces comptes soient ratifiés par la Société. Je mets donc aux voix la ratification pure et simple du compte rendu financier dont vous avez entendu lecture tout à l'heure: que ceux qui sont d'avis d'adopter et de ratifier ces comptes veuillent bien lever la main.

. . . . . .

Les comptes de la Société française de sauvetage sont approuvés.

M. le Président: La parole est à M. Molina, secrétaire du Comité, pour faire son rapport sur les engins de sauvetage.

M. Molina:

Mesdames, Messieurs et chers Camarades,

Les discours éloquents que vous avez entendus et l'impatience avec laquelle beaucoup d'entre vous, attendent le

moment des récompenses, m'obligent à abréger ce que j'ai à vous exposer.

Je ne m'étendrai donc pas sur les inventions nouvelles concernant les ceintures et les vêtements de sauvetage.

Je parlerai rapidement sur divers engins relatifs à l'incendie, cette matière étant du ressort de notre brave corps des sapeurs-pompiers dont la compétence est indiscutable.

Je m'étendrai davantage sur les idées nouvelles concernant les embarcations, ce sujet ayant son actualité, en ce moment surtout où les pluies, les neiges amoncelées sur les montagnes pourraient amener des inondations et avec elles les désastres dont nous avons eu de si tristes et terribles exemples.

Ne faut-il pas seconder le dévouement, le courage des inventeurs dont je vais vous citer les noms et qui sont de véritables sauveteurs, car nous devons leur rendre cet hommage. Ce sont les sentiments de l'humanité qui les dirigent dans leurs recherches et non la pensée de réaliser des profits et de faire une spéculation.

Je vous citerai d'abord :

Le *Mors protecteur* de M. Geyer

Aux diverses expositions précédentes a figuré l'invention de M. Geyer ; cet appareil, destiné à dompter le cheval le plus furieusement emporté, est de la plus grande simplicité ; il consiste en deux tenons courbés, aux bouts arrondis qui viennent, sur un simple mouvement d'un bridon tenu par le cocher, serrer les naseaux du cheval et lui faire perdre la respiration. Un seul ressort a agi et l'animal dompté n'est pas blessé : il suffit de rouvrir l'appareil pour rendre à l'animal apaisé toute sa liberté d'allures.

Nous regrettons que ce système ne soit pas généralement appliqué. Que de blessures graves, que d'accidents seraient évités aux voyageurs, aux cochers, aux sauveteurs et enfin aux chevaux qui se jettent aveuglément sur des obstacles où ils se blessent quand ils ne se tuent pas.

Nous sommes heureux de l'occasion qui se présente pour

féliciter une fois de plus notre inspecteur en chef de sa très utile invention.

Grappin, de M. Rigoulau

Tout le monde se rend compte de la situation des personnes habitant une maison dont l'escalier est envahi par l'incendie; M. Rigoulau a cherché un moyen simple, peu coûteux pour les propriétaires, et évitant aux personnes affolées de se précipiter par les fenêtres dans la rue.

Le premier appareil est un grappin volant auquel est adaptée une corde à nœufs que l'on accroche à l'appui d'une croisée si on le possède dans la maison ou qui se lance du dehors et s'accroche de lui-même à un balcon ou à toute partie saillante.

Les personnes valides peuvent se sauver elles-mêmes. Mais, si la personne est trop faible ou malade, le sauveteur se munit de deux ceintures en cuir, garnies d'anneaux et de crochets, et d'une bricole dont les bouts vont se joindre au bas des reins, sur une plaque en cuir à laquelle est adapté un crochet, et d'une courroie de sûreté, le sauveteur se passe la ceinture autour des reins, la boucle par derrière et l'accroche à la bricole, il passe ensuite la courroie de sûreté autour des reins du malade et la boucle au-devant de sa propre poitrine. Ils sont, pour ainsi dire, liés ensemble; le sauveteur a les bras et les jambes libres. Après avoir bien assujetti le grappin au balcon ou à la croisée, il saisit la corde à nœuds et commence à descendre et, lorsqu'il se trouve fatigué, il lui suffit de passer le crochet adapté à l'anneau de sa ceinture à un nœud de la corde pour se reposer avec son fardeau.

Tube-échelle, de M. Albert, de Toulouse

L'appareil, qui a la forme d'une longue-vue, est porté sur un char à deux roues et placé devant la maison incendiée.

Il mesure 6 mètres environ de longueur sur 0,30 c. de diamètre et se compose de cinq tubes enfermés les uns dans les autres; entre eux est réservé un intervalle suffisant pour laisser fonctionner les cordes qui servent à les faire monter et descendre.

Grâce à cet appareil dont l'extrémité supérieure peut atteindre un cinquième étage, on a le moyen de fixer à un balcon, à une fenêtre, à un pan de mur, une échelle de corde, un sac de sauvetage, une poulie déroulant un câble auquel sont fixés de gigantesques poches permettant, par un mouvement de va-et-vient, de déménager un appartement.

L'épreuve à laquelle nous avons assisté a parfaitement réussi et les membres présents ont complimenté M. Albert qui a consacré sa vie à des inventions utiles.

Passons maintenant au :

Canot de sauvetage, de M. Rigoulau, de Bordeaux

Ce canot a la forme d'une filadrière pointue des deux bouts pour favoriser la manœuvre du sauvetage des personnes en danger ; il peut contenir 25 personnes, rameurs et barreur compris.

Il mesure 6m10 de longueur, sur 3m10 de large ; les deux bouts sont pontés et au-dessous de chacun se trouve un flotteur d'une capacité de 125 décimètres cubes ; au-dessous du banc du pourtour, il en existe deux autres, de 150 décimètres cubes chacun.

A l'extérieur, près du *bordage*, est placé un boudin en liège qui fait le tour du canot ; cette disposition, qui offre une grande force de résistance, permet à six hommes de monter ensemble par le même bord sans que l'eau puisse pénétrer dans l'embarcation.

En admettant qu'elle soit remplie d'eau, elle ne pourrait pas sombrer, même avec quinze personnes à bord ; on pourrait la manœuvrer et conduire son personnel à terre.

Le gouvernail se change debout selon les besoins du service. De chaque côté flottent quatre grosses bouées auxquelles huit personnes peuvent se tenir en attendant l'embarquement.

Ce canot fait le service de la Société française de Sauvetage à Bordeaux sous les yeux de l'inventeur, qui est également le président de notre Comité de la Gironde et auquel nous sommes heureux d'adresser aujourd'hui tous nos remerciements. (Applaudissements.)

Pirogue de M. Tellier.

M. Tellier, l'un de nos chefs de poste à Paris, devait à notre institution et pour son service de lui offrir un engin d'un modèle perfectionné et d'une solidité à l'épreuve, je vous présente sa pirogue. Cette pirogue de sauvetage est « à franc bord » en sapin rouge de 0,02 centimètres d'épaisseur et a 8 mètres de long sur 1m50 de large, avec coiffe pontée à l'arrière pour les agrès; elle est stable, elle a quatre rameurs à systèmes, elle n'a pas de quille, et elle est très plate de fond; les bouts sont relevés de 0,25 c., le dessous ressemble au ventre d'un poisson. En ce moment, l'inventeur fait subir une modification à son modèle; il lui met trois quilles latérales, garnies dans leur milieu à l'endroit où le bateau porte à terre, de lames d'acier soit pour en faire une sorte de traîneau sur les glaces, soit pour le traîner sur les routes avec un cheval sans le détériorer.

Cette pirogue, expérimentée en notre présence, nous paraît propre à tous les usages et nous sommes certains qu'elle rendra des services sérieux.

Canot de M. le Commandant Ramakers.

Nous recommandons surtout l'usage de ce canot aux jeunes gens qui se livrent au canotage.

Au-dessous de sa ligne de flottaison à bâbord et à tribord se fixe une double planchette à charnière, l'une, l'inférieure horizontale, l'autre, (la supérieure) inclinée sur celle-ci et formant avec elle un tout solide.

Le petit système de planchettes pend, retenu par les charnières de chaque côté du bateau. La planchette horizontale s'appuie sur le flanc du bateau et limite la descente de la planchette inclinée; de même si la planchette horizontale est soulevée de bas en haut, la planchette inclinée tourne autour des charnières jusqu'à ce qu'elle devienne à son tour *horizontale.*

Le mouvement de hausse ou de baisse du système est ainsi forcément limité aux deux tiers du bateau, à peu près, vers l'avant et vers l'arrière, l'inventeur arme aussi la quille de

deux larges semelles de bois ou patins ; deux à bâbord, deux à tribord.

Le bateau s'incline-t-il d'un côté, les deux patins, par suite de l'oscillation appuient sur l'eau, et les deux planchettes formant balancier présentent leur large surface animée d'un mouvement de descente et refoulent l'eau à leur tour, d'autant plus énergiquement que l'oscillation tend à faire tourner davantage le bateau.

La réaction égale l'action ; l'embarcation sous l'action de cette force opposée et de sens contraire est obligée de se redresser, et se redresse en effet.

On voit que par ce dispositif très rudimentaire, on oblige la force qui incline l'embarcation à la relever, transformant ainsi un mouvement dangereux en un mouvement de sauvegarde.

L'effet produit est celui que le nageur obtient quand il veut se maintenir le haut du corps hors de l'eau ; il appuie sur l'eau de ses deux mains bien étendues, et la force qu'il développe de haut en bas en chassant le liquide le pousse en sens contraire, ou de bas en haut.

De plus, la masse liquide est saisie entre les palettes d'en haut et les patins d'en bas, et le bateau se maintient en équilibre.

Cinq nageurs appuyant sur les palettes d'un même côté n'ont jamais pu faire tourner une chaloupe.

Toutes les expériences ont été couronnées de succès.

M. le contre-amiral baron de Corbigny, nous communique une idée émise par M. Bérrehar, ancien matelot :

Ce système, d'une simplicité toute primitive, peut être établi à peu de frais relativement, la première partie étant exécutée lors de la construction d'un pont.

Les piles de pont sont pourvues de boucles en fer servant actuellement à aider le marinier au halage de chalands et à faciliter l'établissement d'échafaudages en cas de réparations.

En faisant passer à ces boucles une filière en cordages, faite en corde à nœuds de gymnases de 0,03 ou 0,04 cent. de

diamètre, afin qu'un enfant puisse s'en servir et qu'un adulte ne prenne pas de crampes en l'utilisant, on arriverait à sauver quelques-unes des malheureuses victimes qu'engloutit la Seine tous les ans.

La filière serait maintenue aux boucles ou anneaux au moyen d'un amarrage en ligne goudronnée, aussi mince que possible, pour ne pas surcharger les anneaux. L'espace en deux nœuds au sommet serait de 0,70 ou de 0,80 c.

La courbe formée par la filière entre deux boucles consécutives devra tangenter la surface de l'eau ou la submerger seulement de quelques centimètres.

S'il était à craindre que la force du vent contrariât l'effet que l'on espère obtenir, on mettrait dans les nœuds un peu de plomb.

En temps de crue, la position verticale serait à peu près assurée.

Rien n'empêcherait de fixer la filière à la rangée de boucles la plus haut placée, le niveau de la Seine n'atteignant que très rarement cette hauteur.

Telles sont, messieurs, les inventions sur lesquelles nous avons cru devoir appeler votre attention.

La Société française de Sauvetage se fait un devoir d'adresser à leurs auteurs ses remerciements, et vous, mesdames et messieurs, applaudirez aux encouragements qu'ils ont bien mérités. (Applaudissements.)

M. le Président : La parole est à M. le Dr De Beauvais, médecin en chef.

Mesdames, Messieurs et chers Camarades,

Après les éloquents discours que vous venez d'entendre et d'applaudir, j'aurais volontiers renoncé à prendre la parole, si d'impérieux devoirs professionnels et de récents évènements ne m'y obligeaient absolument.

Vous le savez, Messieurs, le but de notre Société de Sauvetage, est non seulement de porter assistance aux noyés, aux

incendiés et aux victimes des accidents de toute nature sur le territoire français, mais encore, de sauvegarder l'existence des personnes menacées par les épidémies. Il nous appartient aussi d'étudier les causes des sinistres et des épidémies, ainsi que les mesures à prendre pour en diminuer le nombre et les retours.

Telle est la substance de l'article premier de nos statuts; ne l'oublions pas. Or, Messieurs, depuis le mois de novembre, le choléra, par suite de la négligence coupable et de la violation volontaire des lois sacrées de l'hygiène internationale, par les Anglais, dominés par leur mercantilisme égoïste, le choléra, qui avait envahi d'abord le Midi de la France, puis l'Italie et l'Espagne, a fini par pénétrer à Paris. Comprenant toute l'importance de ce nouveau devoir, notre cher Président, s'est empressé de se mettre à la disposition des Ministères et des Administrations spéciales, qui pourraient avoir besoin de nos services, dans le cas malheureux où l'épidémie prendrait de l'extension. (Applaudissements.)

La Société française a déjà eu deux fléaux redoutables à combattre.

Vous vous rappelez en 1880, l'enthousiasme avec lequel la vaillante escouade de Sauveteurs, sous le commandement du courageux ingénieur de la Narde, est partie sur l'appel de notre Président, pour affronter les dangers de la banquise de Saumur. L'un de ces braves, le regretté Mérelle, a payé de sa vie son beau dévouement et ses fatigues surhumaines. Il reste pour nous un modèle à suivre; nos cœurs ne l'oublieront jamais. (Bravo!) Une lettre de M. Varroy, ministre des travaux publics, témoigne hautement des services rendus en cette grave circonstance par nos chers Camarades.

En 1882, à pareille époque, lors des inondations terribles, amenées par le débordement de la Seine et de la Marne, nos infatigables volontaires Sauveteurs, sous la direction de leurs habiles chefs d'équipages ont été prodiguer leurs secours et leurs consolations aux riverains envahis par les flots en fureur.

A Joinville, Nogent, Petit-Bry, Ivry, Clichy et Asnières,

ils ont fait des prodiges de courage et de dévouement, que MM. Renard et Hussenot, nos chers collègues, vous ont racontés, à la dernière assemblée générale, dans un langage aussi sincère qu'éloquent, en citant leurs noms et leurs belles actions à l'ordre du jour. Vous avez couvert ces récits chaleureux de vos légitimes applaudissements. (Applaudissements.)

Pendant le mois de novembre dernier, nous avons eu à combattre les premières atteintes du choléra. Heureusement, le fléau, ainsi que l'avait prédit le savant et regretté académicien, le docteur Fauvel, mort récemment, n'a pas pris les proportions cruelles des épidémies antérieures, surtout celles de 1832 et de 1849, où la mortalité fut effrayante et rapide.

L'assainissement de Paris, les précautions hygiéniques de toute nature qui ont été prescrites et exécutées par ordre de l'administration supérieure ont dû certainement couper court aux progrès de la maladie.

Par une coïncidence singulière, c'est dans le XII[e] arrondissement qu'a éclaté le choléra et qu'il a sévi plus activement; c'est là que nous trouvons la Société française représentée providentiellement, par des médecins aussi distingués que dévoués, médecins que nous avons l'honneur de compter parmi les membres fondateurs de notre association.

L'aîné de ces soldats du devoir, comme le dit si bien notre cher collègue Molina, dans son rapport substantiel au Comité, c'est le docteur Antonin Martin, qui, déjà, en 1848, pansait les blessés, sous le feu meurtrier des combattants; qui, pendant la guerre de Crimée, a soigné les cholériques et contracté le typhus, dont il a failli mourir. En 1870-1871, d'abord à Metz, puis à l'armée du Nord, il fait la terrible campagne que vous savez.

Médaillé de Crimée et d'Italie, chevalier de la Légion d'Honneur, nous le retrouvons en 1884 appelé à donner ses soins et les conseils de sa longue expérience aux premiers cholériques, comme médecin des épidémies du quartier des Quinze-Vingts et vice-président de la Commission d'hygiène du XII[e] arrondissement. (Applaudissements.)

Le deuxième collègue, c'est le docteur Godo, domicilié au

centre même du foyer de l'épidémie, boulevard Diderot. Entouré de malades nombreux, sollicité à toute heure, il s'est rendu jour et nuit près des victimes atteintes par le fléau.

C'est ce même jeune médecin, dont je vous citais l'an dernier, la belle conduite pendant l'épidémie d'angine couenneuse, et qui faillit succomber en contractant la diphtérie au lit d'un jeune enfant qu'il avait guéri.

M. Godo est reçu médecin depuis 1879, vous voyez qu'il n'a pas perdu son temps, et qu'il a dignement employé les cinq premières années de son doctorat. Je dois ajouter, qu'à chaque instant, il est appelé d'urgence, par le Directeur près des détenus de Mazas, lorsque des accidents imprévus, suicides, empoisonnements, réclament des soins immédiats. (Applaudissements.)

Enfin, j'ai à vous signaler le docteur Bonnefoy qui a prodigué les soins les plus empressés aux cholériques indigents de son quartier. Il a failli payer de sa vie son dévouement, en contractant lui-même la maladie.

Engagé volontaire en 1870 au 15me bataillon de chasseurs à pied, il a assisté au siège de Paris; fait prisonnier en combattant, le 6 décembre, il a été envoyé en Poméranie. Là, une variole intense se déclara parmi ses compagnons de captivité. Ils reçurent de lui les soins les plus dévoués; le nombre des prisonniers s'élevait à trois mille. (Applaudissements.)

Voici les lauréats que notre zélé collègue Molina a proposés, pour trois médailles d'argent, à notre Comité. Vous ratifierez, comme moi, par vos applaudissements, ce choix heureux et légitime. Vous le voyez, ce sont des récidivistes endurcis et incorrigibles, qui retombent toujours dans le même entraînement, l'amour du bien et le courage du devoir. (Bravos répétés.) En même temps que ces dignes Sauveteurs remplissaient si bravement leur haute mission, mon excellent confrère, le docteur Goujon, maire du XIIe arrondissement, accompagné de M. Cotton d'Englesqueville, commissaire de police du quartier, visitait les malades, soit à l'hôpital, soit à domicile, et pourvoyait à leurs besoins.

Je veux vous citer un incident douloureux et touchant de leur campagne.

Un malheureux gardien de la paix nommé Lebeau, les accompagnait dans leurs visites. Il a été pris du choléra et a succombé le 11 novembre, malgré les soins assidus des docteurs Goujon, Martin et Marenger, assistés du généreux fils de M. Cotton-d'Englesqueville, qui a voulu passer la nuit au chevet du pauvre moribond. Tel père, tel fils! Honneur à la victime, et félicitations cordiales à ces courageux citoyens, qui ont donné l'exemple du devoir et du dévouement. (Bravos.)

Nous ne saurions oublier nos chers collègues Molina et Tellier, membres de la Commissiou d'hygiène publique et de salubrité, chargés de visiter les logements insalubres et les immeubles contaminés. Ils ont rendu de précieux services, en prescrivant des travaux d'assainissement absolument nécessaires, dans ces quartiers tristement privilégiés et malsains.

Permettez-moi de vous signaler une anomalie étrange; pendant que le choléra décimait le boulevard Diderot, la prison Mazas, que je visitais tous les jours comme médecin en chef, est restée tout à fait indemne de l'épidémie. La santé y était parfaite, malgré les mauvaises conditions inhérentes au régime des prisons, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, mais grâce à la vigilance de l'excellent directeur M. Lanton, et aux précautions sanitaires qui ont été prises dès le début de l'épidémie.

Le onzième arrondissement a été encore plus éprouvé que son voisin. C'est l'hôpital Saint-Antoine qui a reçu le plus grand nombre de cholériques; il est entré 243 malades; 124 ont succombé, 101 ont guéri.

Là, M. le professeur Hayem, si actif et si ingénieux, et son interne distingué, M. Duflocq, ont montré un dévouement au-dessus de tout éloge; ils ont lutté contre les cas les plus désespérés, en appliquant aux malades un traitement nouveau, qui consistait dans l'injection dans les veines des moribonds exsangues, d'un liquide alcalin, stimulant et réparateur.

A l'hôpital Cochin, le docteur Bucquoy ; à l'Hôtel-Dieu, le docteur Empis, et dans tous les services spéciaux, nos distingués confrères, aidés de leur personnel dévoué et infatigable, ont consacré aux victimes leurs moments les plus précieux.

Chacun a rivalisé de zèle ; l'exemple était parti de haut. Vous avez vu, au premier appel, MM. les professeurs Brouardel et Proust, quitter Paris, et se rendre à Toulon au milieu même du foyer épidémique.

Les docteurs Strauss et Roux, les deux intrépides compagnons du malheureux Thuillier, mort en Égypte, du choléra, ont été à Toulon, continuer leurs études dangereuses, sur la nature de cette maladie.

Les docteurs Paul Gibier et Bérillon ont été envoyés en mission dans les départements du Midi, atteints par l'épidémie, pour organiser les secours médicaux. M. Bérillon, frappé au bout de quinze jours d'une violente attaque de choléra, a été forcé de quitter son poste. Il n'a dû la vie qu'aux secours rapides et éclairés de ses collègues. Huit étudiants de la Faculté de Montpellier, se sont rendus spontanément à Toulon, pour soigner les cholériques.

Dernièrement les internes du Havre ont été appelés à Yport, pour y rendre les mêmes services.

Ainsi, partout et toujours, l'armée médicale, en temps de guerre comme dans les épidémies, est prête à sacrifier sa vie pour le salut commun. Rien ne saurait l'effrayer.

Honorons comme un deuil public la mémoire glorieuse des médecins tombés sur les champs de bataille. (Applaudissements.)

A Naples, sur cent-vingt-neuf médecins, vingt ont succombé en combattant le fléau. C'est une proportion douloureuse, mais exceptionnelle, comparable à celle de 1849.

Parmi eux, nous comptons les professeurs Somma et Canepa. Le Dr Cathala, à Cette, le Dr Fanton, à Arles, le Dr Gairaud, à Gagnières ; des religieuses et des infirmiers ont aussi payé de leur vie, leur dévouement à l'humanité. (Applaudissements.)

Sachez-le bien, chers camarades, la contagion est plus

rare qu'on ne le pense, et nos dignes confrères succombent plus encore à l'excès de fatigue que sous l'influence directe de la maladie. C'est pour convaincre et rassurer le public terrorisé que, dans certaines épidémies, des médecins aussi généreux que hardis, tentent des expériences dangereuses.

Desgenettes, en plein hôpital s'inocule la peste; Peter l'angine couenneuse; en 1865, au Caire, le Dr Revillout s'enveloppe, pendant toute une nuit, à nu, dans une couverture dans laquelle était morte une cholérique, le Dr Foy en 1832 et M. Bochefontaine en 1884, ingèrent dans leur estomac des déjections de cholériques. Pas un de ces héros de la science n'a payé de sa vie ces imprudences sublimes.

D'ailleurs, la marche des épidémies dernières 1855, 1866, 1873 et 1884, démontre péremptoirement que le germe cholérique perd de sa force et de sa gravité, et qu'il a de moins en moins tendance à s'acclimater dans Paris, qui est aujourd'hui, il faut le proclamer hautement, la capitale la plus salubre de l'Europe. Sur une population de 2,330,000 habitants, il est mort en un mois 910 personnes. Le choléra actuel a donc fait beaucoup moins de victimes que la variole, la fièvre typhoïde et l'angine couenneuse. Le chiffre de la mortalité qui était autrefois de 75 pour 100 est tombé à 52 pour 100.

Les hommes ont été plus frappés que les femmes, les adultes plus que les enfants et les vieillards. Notons en passant, Mesdames, que le choléra a surtout maltraité les célibataires. Avis aux trembleurs, qu'ils se marient bien vite! (Rires et applaudissements.)

Néanmoins, malgré la bénignité relative de l'épidémie, quel affolement s'est emparé de la population, à ce mot, imprimé imprudemment, en grosses lettres dans les journaux : *Le choléra à Paris.* Le tocsin sonnant à toute volée n'aurait pas produit un effet plus terrible. Le philosophe Montaigne disait avec raison « je n'ai rien tant peur que de la peur. » C'est une grande vérité en médecine!

La panique, dans le midi de la France, a été indescriptible; une espèce d'épidémie mentale, dit le Dr Bérillon, s'est déclarée parmi les habitants des villes et des campagnes, comme en 1832, on accusait les médecins d'empoisonner les

malades et de semer le choléra sur leur passage. Le premier Président de la Cour d'Aix, racontait à notre confrère qu'un jour en rentrant à Arles, sa voiture avait dû s'arrêter aux portes de la ville, assez longtemps, le flot des fuyards l'empêchant de les franchir. Hélas ! ces déserteurs lâches et égoïstes ont bien souvent payé d'une mort prompte et anticipée, cet abandon de leur foyer, ce renoncement aux premiers devoirs imposés par les malheurs publics. Rester à son poste, et porter secours aux victimes du fléau. — C'est avec une profonde conviction que le professeur Peter s'écrie du haut de sa chaire. « Les dangereuses doctrines allemandes, en pénétrant en France, ont importé la manie des « microbes, laquelle a provoqué un affolement général, qui « sera la honte du XIXe siècle ! »

Par contre, le spirituel Aurélien Scholl, en calculant la proportion infime de la mortalité, comparée au chiffre considérable de la population de Paris, affirmait qu'on a plus de chances de gagner un gros lot au tirage du Crédit foncier, que d'être atteint par le choléra. (Rires approbatifs.)

Malgré cet effroi de la première heure, il faut le répéter bien haut, tout le corps médical, tout le personnel des hôpitaux, tous les fonctionnaires qui avaient charge d'âmes, ont fait largement leur devoir dans les départements décimés par l'épidémie; ils ont été à la hauteur de leur douloureuse et difficile mission.

Aussi le gouvernement de la République saura-t-il récompenser chacun comme il le mérite, nous l'espérons à bon droit. (Bravos répétés.)

Déjà, nous avons vu la croix de la Légion d'honneur briller sur la poitrine d'une simple religieuse, au même titre que celle de la brave ambulancière de Châteaudun, Mme Jarrethout, notre digne camarade, dont vous connaissez le courage et le dévouement.

Quoique le choléra soit tout à fait en décroissance, nous ignorons s'il est terminé. Sa marche est insidieuse, et impossible à connaître d'avance. Vous pouvez donc, chers camarades, vous trouver d'un instant à l'autre en face d'une recrudescence due aux variations brusques de la tempéra-

ture; il faut être prêt à tout évènement. C'est une nouvelle et rude épreuve que vous aurez à subir; car, sachez-le bien, le courage civil n'appartient pas à tout le monde. Tel homme de cœur, que le feu des batailles a trouvé impassible qui, devant les épidémies ne peut se garantir d'une terreur invincible; c'est une question de tempérament, c'est involontaire, il faut s'y habituer. J'ai vu de fiers soldats qui avaient fait leurs preuves, en maintes batailles, et que le choléra effrayait. Témoin ce brillant sergent-major, blessé trois fois pendant le siège de Paris en 1870, porté à l'ordre du jour et décoré de la Légion d'honneur pour sa bravoure, qui me racontait dernièrement, dans un langage aussi sincère que coloré, qu'il avait tremblé à l'idée du choléra : c'était en 1866. Il était alors substitut dans une ville de province.

On le prévient à l'improviste que le fléau venait d'éclater à deux pas de sa demeure, et qu'en l'absence du procureur impérial, il devait, avec le commissaire de police, aller visiter les premières victimes et prendre les mesures nécessaires. Son émotion fut courte mais profonde, et une fois qu'il eut, comme il le dit, d'une façon pittoresque, salué sa première balle, il donna sans hésiter les soins les plus empressés aux cholériques.

Depuis ce temps, le choléra le trouve impassible.

Vous l'avez sans doute tous reconnu, c'est M. Turquet, notre cher président, le créateur de la Société française de Sauvetage, qui appelle aujourd'hui la phalange des volontaires sauveteurs, au secours des victimes de l'épidémie. (Applaudissements prolongés.)

Courage et noblesse obligent !

Braves sauveteurs, quand vous affrontez les flammes d'un incendie, la fureur des vagues de l'Océan, les courants perfides de la Seine, l'emportement des chevaux, vous voyez le danger en face, vous mesurez vos forces et votre courage avec ce danger palpable, visible, quand vous l'avez vaincu, quand vous lui avez arraché sa victime, vous jouissez en paix du bonheur de votre belle action, tout est terminé, et vous recevez un jour la récompense de votre généreux sacrifice. Pour nous, le danger professionnel est bien différent;

moins effrayant en apparence, il est plus terrible cependant, car il est invisible, et nous ignorons quand il nous frappe; souvent même, au moment où nous nous croyons hors de son atteinte, nous tombons foudroyés.

Je puis vous parler du choléra avec connaissance de cause. En 1832, j'avais onze ans, j'habitais Paris lorsqu'il envahit la France pour la première fois. En 1849, j'étais interne des hôpitaux, j'ai soigné des centaines de cholériques. La mortalité était terrible à cette époque, j'ai vu succomber autour de moi un grand nombre de mes camarades.

J'ai retrouvé le choléra en 1855 à l'Hôtel-Dieu, où j'étais chef de clinique ; en 1866 j'ai payé mon tribut en contractant la maladie au chevet d'une de mes proches parentes, et me voici de nouveau en sa présence aujourd'hui. Vous le voyez, on peut traverser bien des épidémies graves, sans un danger positif, on peut souvent échapper aux atteintes de la contagion.

Il y a des gens qui attendent en silence qu'on les requière pour remplir leurs devoirs de citoyen, d'autres, au contraire, emportés par leur ardeur humanitaire réclament comme une faveur d'être appelés les premiers au poste du danger; témoin la jeune et courageuse Mme Siat, que tous les sauveteurs connaissent, et qui a donné déjà tant de preuves de dévouement; elle a adressé à l'assistance publique une demande pressante, que j'ai apostillée, pour se mettre à la disposition des cholériques. Mesdames et Messieurs, voilà un noble exemple à citer et à suivre! (Applaudissements.)

D'ailleurs, ce qui caractérise l'époque des malheurs publics, c'est l'élan universel de charite qui en résulte, du moins en France, c'est l'union fraternelle et sympathique de tous contre les coups désastreux des fléaux.

Dans les inondations de Murcie, comme dans la catastrophe d'Ischia, comme dans le choléra si violent de Naples, la France, toujours généreuse, ne ménage pas ses souscriptions nationales pour les victimes étrangères de ces terribles sinistres.

C'est ainsi qu'elle se venge des mesures vexatoires, des préjudices immérités imposés à son commerce et à ses rela-

tions extérieures; c'est ainsi qu'elle répond aux injures grossières lancées par des journaux sans pudeur et sans conscience. Elle ne connaît que le malheur et ses conséquences; elle va au devant ne l'ingratitude qu'elle dédaigne et qu'elle humilie même par sa fière générosité, car la France s'honore d'être *le premier peuple sauveteur* des nations en péril. L'Italie doit s'en souvenir encore; notre nom d'ailleurs, est inscrit à tout jamais en lettres de sang dans l'histoire de cette indépendance, dont elle s'énorgueillit aujourd'hui. (Bravos.)

La France oublie trop souvent, peut-être, ses misères pour celles de ses voisins. Il est bon qu'elle songe à secourir plus activement ses propres enfants.

Je suis heureux, à cette occasion, de vous rappeler que, grâce à la Presse toujours sympathique aux grandes idées, aux douleurs publiques, aux infortunes glorieuses, la *Caisse des victimes du devoir* est définitivement fondée Le syndicat de la Presse vient récemment de voter cette œuvre importante; c'est un fait accompli.

Maintenant, que les heureux de la fortune se montrent humains et prodigues, bien des misères seront secourues, des douleurs consolées.

Assurer l'existence des sauveteurs, est une idée que j'ai souvent émise publiquement, et caressée dans mon cœur. Quelle sécurité pour ses héros qui donnent leur vie sans calculer; pour sauver celle du premier venu qui est en péril.

Savoir que ceux qu'ils laisseront derrière eux, pères, mères, veuves, orphelins, seront soulagés, recueillis, protégés, quelle consolation suprême?

Pouvons-nous, Messieurs, préserver de la ruine un trésor plus précieux que ces nobles existences si utiles à l'humanité.

Un père prudent s'assure contre la mort dans l'intérêt de sa famille. Eh bien! nous devons assurer l'existence de nos sauveteurs dans l'intérêt même de ceux qui peuvent devenir victimes du feu, de l'eau, des accidents de toute nature, et des épidémies. (Applaudissements.)

Qu'est-ce donc, en effet, qu'une société de sauvetage! Une pépinière précieuse de gens de courage, d'héroïsme et de dé-

vouement. La mise de fonds, l'enjeu, c'est la vie qu'on abandonne pour le salut de son semblable.

La seule récompense à attendre, c'est l'honneur, c'est le sentiment ineffable du devoir accompli.

Nous contractons une dette sacrée envers ces gens de cœur et de désintéressement; acquittons-la noblement, comme elle le mérite.

Sachez toujours, en temps utile, braves sauveteurs exposer votre vie; au besoin, verser votre sang pour la patrie, pour vos concitoyens en danger, dans les calamités publiques ou privées. Et vous, Messieurs les heureux de la terre, sachez verser votre or sans compter, pour éteindre la faim, la soif, la douleur, en un mot toutes les souffrances de la misère, qui sont les conditions les plus favorables pour le développement des épidémies.

Vous serez alors vraiment dignes de ce nom de Français, c'est-à-dire du peuple le plus léger, le plus insouciant peut-être, mais aussi le plus dévoué, le plus courageux, le plus loyal entre tous, qui restera toujours amoureux et fier de sa devise :

Patrie, honneur et liberté ! (Oui ! oui ! bravos répétés.)

Quant à nous, chers camarades, en présence du fléau qui nous menace encore, n'oublions jamais ces deux principes fondamentaux de notre Société Française de sauvetage : Solidarité dans le malheur et fraternel dévouement dans la souffrance. (Applaudissements prolongés.)

C'est avec une émotion profonde que l'assemblée couvre de ses applaudissements la communication de notre dévoué médecin en chef, qui sait si bien parler au cœur et faire vibrer les sentiments les plus chaleureux.

M. Turquet : Messieurs et chers camarades, nous allons procéder à l'audition du rapport du secrétaire général, M. Hussenot, sur les récompenses décernées par la *Société*

française de Sauvetage; puis nous distribuerons lesdites médailles à ceux de nos camarades qui se sont montrés dignes de recevoir des récompenses. Mais, avant de procéder à cette distribution, je tiens à vous soumettre une proposition qui, je l'espère, sera ratifiée à l'unanimité des membres présents. Je vous propose, mes chers camarades, de prier M. le colonel des sapeurs-pompiers, qui siège à ma droite, de dire à ses hommes quelle est l'admiration que nous ressentons pour leur dévouement, pour leur abnégation et pour leur admirable discipline. (Applaudissements.)

Je vous propose également de prier les représentants de M. le ministre de la marine et de M. le ministre de la guerre, de dire au gouvernement combien est profonde, combien est grande notre admiration pour le courage, l'abnégation, le patriotisme invincible de nos marins et de nos soldats qui luttent là-bas pour l'honneur de la patrie. (Applaudissements répétés.)

Soyez sûrs, mes chers camarades, que M. le ministre de la guerre et M. le ministre de la marine seront heureux de transmettre à ces héroïques soldats, à ces braves matelots, votre témoignage d'admiration. Venant d'hommes tels que vous, dont le courage et le dévouement sont connus de tous, il aura du prix pour nos marins et nos soldats. (Vifs applaudissements.)

M. le Président : La parole est à M. Hubert Hussenot, secrétaire général, pour la lecture de son rapport sur les belles actions et les sauvetages accomplis par les postes de la Société.

Mesdames, Messieurs,

Le cours des années qui s'enfuient ramène les mêmes devoirs et les mêmes bonheurs : pour vous, ce bonheur et ce devoir, c'est d'être utile à vos semblables. Pour votre secrétaire général, le devoir et le bonheur, c'est d'enregistrer vos belles actions et de les retracer devant cette importante

assemblée, afin de les propager par la contagion de l'exemple.

Il y a quelques jours, un aimable écrivain, chargé de faire à l'Académie française le rapport des prix de vertu, disait, en parlant des lauréats, qu'ils étaient des récidivistes du bien. Permettez-moi de le copier mot à mot en parlant de nos Sauveteurs et de dire que cette année encore ils se sont montrés toujours dignes de leurs traditions. Fidèles au poste de l'honneur, de l'humanité et du courage, vous avez ajouté, mes chers camarades, des pages glorieuses à nos annales, et vous trouvez aussi devant vous votre modeste historien, qui s'honore de prendre encore aujourd'hui la parole pour la quatrième fois. Ce sont pour moi des états de service dont j'aime à me parer dans cette enceinte, où j'ai rencontré des sympathies qui me sont précieuses, et d'où je conclus que nous nous comprenons, parce que vous savez que mon dévouement à la *Société française de Sauvetage* est sans bornes et que ma poitrine renferme un cœur qui bat à l'unisson des vôtres. (Applaudissements.)

La *Société française de Sauvetage*, Messieurs, est une des grandes créations de ce temps. Chaque jour elle croît en influence et en considération dans l'opinion publique. J'ai la confiance que de longs jours lui sont destinés, et, certes, une large part d'actions de grâces sera due à l'homme de bien, au patriote dévoué et courageux qui a eu la sublime idée de sa fondation, j'ai nommé notre cher président, M. Edmond Turquet. (Vifs applaudissements). Et qu'il me permette ici de retracer les nobles et patriotiques paroles qu'il nous adressait il y a deux ans, faisant à vos yeux le tableau de notre œuvre : « Pendant la paix élever, susciter, surexciter partout le courage et le dévouement, parce que, si nous sommes de ceux qui pensent qu'une nation doit se préparer longtemps à l'avance aux dures épreuves de la défense nationale, nous sommes aussi de ceux qui croient que l'on doit, à chaque instant, mettre dans l'idée du père et de la mère de famille, dans l'idée de l'enfant qui grandit, et dans l'idée de la sœur qui est à côté de lui, qu'un jour viendra où son pays fera appel à son patriotisme et lui demandera le dernier sacrifice, celui de sa vie pour défendre la France. Ce jour-là alors, à côté de votre sublime devise : Sauver ou périr, nous inscri-

rons aussi sur notre drapeau : Vaincre ou mourir. » (Applaudissements.)

Ces nobles paroles, prononcées alors par notre président, et qui sont l'expression sincère des sentiments qui nous animent tous, vous expliqueront aisément pourquoi votre Société s'est empressée d'adhérer à la Ligue des Patriotes. Laissez-moi vous dire brièvement ce qu'elle est, ce qu'elle veut. La Ligue est une Société comprenant actuellement soixante-dix mille individus animés des mêmes sentiments, des mêmes aspirations pour le bien-être de notre cher pays. Ce qu'elle veut, c'est la régénération de notre jeunesse, de ses forces et de sa virilité, la reconstitution de notre prépondérance commerciale, le rétablissement de l'intégrité de la patrie, ce que je dénommerai, passez-moi l'expression, le sublime sauvetage, Metz et Strasbourg. Ah! mes chers camarades, combien je serai heureux d'être votre interprète et quel beau jour ce sera pour nous que celui où, mêlés aux présidents de nos sous-comités des départements, nous pourrons saluer aussi ceux de Metz et de Strasbourg! (Applaudissements prolongés).

Cette année encore, les membres de votre conseil d'administration et de votre comité n'ont cessé de donner l'exemple, par leur dévouement aux intérêts de la Société, et le remarquable rapport que vous a présenté notre ami et collègue M. Molina, secrétaire du comité, vous a fait voir que nous ne restons étrangers à aucune des questions intéressant le sauvetage. Quant à la partie active, votre dévoué et infatigable administrateur délégué, M. Renard, nous a, depuis notre fondation, donné la mesure de l'immense dévouement qu'il ne cesse de prodiguer. Cette année, une douleur profonde, à laquelle nous avons tous pris notre part, l'a éloigné ds nous pendant quelques mois, mais rassurez-vous! aucun service n'a souffert, car M. Renard a su trouver dans M. Geyer, notre inspecteur en chef, un digne lieutenant. Ce modeste et dévoué serviteur, parfaitement secondé par nos inspecteurs MM. Bailly, Luquiens et Poulain, s'est multiplié pour remplacer notre cher administrateur délégué, et suis assuré d'être votre interprète en remerciant aujourd'nui publiquement notre inspecteur en chef Geyer et nos inspec-

teurs J'ajouterai que notre collègue M. Delarue, a pris aussi une part active à ces travaux, et qu'il a fait un don important en matériel et dont je viens seulement d'avoir connaissance à l'instant. (Bravos.)

Au risque de me répéter, je dirai que cette année encore nous avons toujours trouvé le plus bienveillant accueil auprès de M. Guillemin, inspecteur général de la navigation, et de M. Marchetti, inspecteur principal; auprès de MM. Chaize et Emmanuel Caubet, administrateurs délégués de la Société des Bateaux-Omnibus et des Hirondelles parisiennes, le désintéressement digne de toute notre reconnaissance et le précieux concours que nous avions rencontrés les années précédentes, en mettant tous les jours gracieusement à notre disposition leurs personnels et leurs flottilles. Enfin, les Sociétés nautiques et de Navigation de la Seine et de la Marne continuent de nous apporter leur concours, et le nombre de Boat-Houses où flotte notre pavillon et où sont renfermées nos boîtes de secours s'est encore augmenté cette année.

Bien que des relations aient été entamées avec Lyon, Besançon, Tours, Nancy et Saint-Quentin, nos comités n'y sont pas encore définitivement constitués. Par contre, nos comités de Maine-et-Loire, à Saumur; de Seine-et-Marne, à Meaux; de la Gironde, à Bordeaux, continuent de nous donner la plus entière satisfaction, et j'adresse en votre nom tous mes remerciements à leurs présidents, MM. Grellet, Duvoir et Rigoulau. Et en fait de récidiviste, permettez-moi de vous signaler particulièrement le président de Bordeaux, M. Rigoulau. L'année dernière, je vous disais ce qu'il avait déjà fait dans l'espace de douze mois; aujourd'hui sa situation officielle nous accuse deux cent soixante-huit membres, neuf postes sur la Garonne, trois sur le bassin d'Arcachon, soit douze postes; un poste d'incendie, installé, de ses deniers, au siège même du comité, et enfin deux compagnies de volontaires fournies par deux sociétés de gymnastique.

Ces résultats sont magnifiques, et voilà certes la preuve de ce que peuvent produire un labeur incessant et une préoccupation constante vers le but que l'on veut atteindre. La Société, mon cher Rigoulau, me charge donc de vous féli-

citer publiquement. L'année dernière, elle vous décernait sa médaille de vermeil, mais cette année, c'est la plus haute de ses distinctions que vous allez recevoir, le diplôme d'honneur. Vous l'avez certes bien mérité, et nous comptons toujours sur vous. En regagnant votre poste, reportez à tous vos camarades, qui vous secondent si dignement, la part qu'ils ont dans les applaudissements qui vous saluent. (Bravos.)

Les 114 postes de sauvetage (en 1883, 110) ont sauvé 119 personnes et donné des soins à 80, ce qui porte à 419 sauvées et 506 secourues le nombre des personnes auxquelles la *Société française de Sauvetage* a rendu la vie en 4 années.

Ces chiffres me dispensent de tout commentaire, et je vous demande de les applaudir avec moi. (Applaudissements.)

Il y a quelques jours à peine, le choléra, après avoir désolé nos provinces du Midi, faisait son apparition à Paris. Mais, à la façon dont il était reçu, aux dispositions prises à son approche, le sinistre voyageur a bien dû voir qu'il ne lui serait pas aisément accordé droit de cité parmi nous, aussi s'est-il empressé de disparaître. Dès le premier jour, notre cher président, connaissant votre dévouement à tous, et sachant aussi qu'il pouvait compter sur vous tous, s'est empressé de placer la Société à la disposition de l'administration. Les circonstances, grâces à Dieu, n'ont pas permis que vous soyez mis à l'épreuve, mais néanmoins, les remerciments les plus flatteurs accueillirent la démarche de notre président, et vous pouvez être assurés que si le terrible fléau refaisait son apparition, une appel serait adressé à vos bonnes volontés, pour agir avec ensemble suivant les dispositions arrêtées par le comité. Car, vous le savez, les efforts dispersés ne produisent aucun résultat, tandis que l'union fait la force. Mais, pour n'avoir été que passagères, les atteintes du choléra n'en ont pas moins été cruelles, et elles ont laissé de douloureuses traces parmi la population parisienne, surtout dans le 11e et le 12e arrondissements. La Société aujourd'hui décerne deux des médailles à deux hommes courageux, M. Cotton d'Englesqueville, commissaire de police du 12e arrrondissement, et M. Le Jaïn, commissaire de police

du 11e, lesquels, bravant tous les dangers, n'ont cessé de payer d'exemple à leurs concitoyens pour l'enlèvement des morts, le transport des malades et l'application des mesures hygiéniques dans les locaux contaminés. A eux s'étaient joints notre collègue Molina, qui est en même temps membre du comité d'hygiène du 12e arrondissement, et Tellier, notre habile constructeur. Ils unirent leurs efforts à ceux de MM. Cotton d'Englesqueville et Le Jaïn, et ont droit, par conséquent, aux mêmes éloges. Tellier recevra tout à l'heure, des mains du président, sa récompense; mais, comme les administrateurs de votre Société se sont interdit, pendant la durée de leur mandat, de briguer aucune de nos médailles et qu'ainsi vos applaudissements deviennent leur unique récompense, parce qu'ils savent en apprécier toute la valeur, applaudissons donc chaleureusement au dévouement de notre collègue Molina. Adressons également nos éloges à notre collègue Bonne, membre du comité, qui, bien que titulaire de quatre médailles d'honneur en argent et en or, a reçu dernièrement encore un rappel de médaille d'or pour un nouveau sauvetage, en arrêtant des chevaux emportés. (Applaudissements.)

Notre département médical, si habilement dirigé par notre collègue et ami, M. le docteur de Beauvais, nous a fourni aussi de nombreux actes de dévouement à vous citer. Votre dévoué médecin en chef vient de vous en faire le palpitant récit. Qu'il me soit permis d'ajouter ici les félicitations du conseil et de la Société, et leurs remerciements bien sincères pour le corps médical et pharmaceutique sur le dévouement duquel nous savons pouvoir toujours compter.

Nos deux compagnies de volontaires n'ont cessé non plus de donner des preuves de dévouement. M. Paysant, chef de la première et chef également de notre matériel, a épuisé toutes les récompenses que la Société pouvait lui décerner. Nous nous bornons donc aujourd'hui à le féliciter de nouveau et à vous dire que l'installation du garage central est digne de tous éloges, et que M. Paysant y donne des leçons

de natation et de conduite des bateaux à ceux de ses volontaires dont l'instruction technique est imparfaite. Nous citerons à l'ordre du jour : STEFANN, Paul TENDRE, BROUILLER, FOUCAULT, OBRIOT, BOULANGER, Paul, HOUDOYER, Édouard, qui, le 14 février dernier, à dix heures et demie du soir, a sauvé, à lui seul, une femme, et, le 18 novembre dernier, un enfant; MAILLE fils, DUCOURAY, BOSSARD, JANY, GUERCHE, PAYSANT, Charles, DUPRÉ, DENIS, Eugène, ESPINGER, GROSJEAN, GUERDIN, GOUIN et Mme ROTENFLUCHE, qui, par des soins assidus, a rappelé à la vie un homme tombé à l'eau.

J'ajouterai à cette liste, MM. ROLLET, DELMAS, LOISNEL et CORDOVA, inspecteurs de la navigation; FLEURY et CERVET, conducteurs des ponts et chaussées, tous chargés du service de la Seine dans la portion affectée à la première compagnie

La deuxième compagnie a son quartier général au poste 74, à Nogent-sur-Marne, et est commandée par Mathias MANTERNACH. Vous connaissez ses nombreux sauvetages qui lui ont valu les quatre médailles officielles d'or et d'ar-d'argent. Cette année encore a vu s'accroître le nombre de ses actes de dévouement, et, pour ne vous en citer qu'un seul, je vous dirai que, le 7 juin, il a sauvé un homme, après être resté soixante-cinq secondes sous l'eau! Aussi la Société, désireuse de récompenser cette longue série de loyaux services continuels et de sauvetages répétés, lui décerne-t-elle aujourd'hui son diplôme d'honneur. (Applaudissements.) Parmi les membres de la deuxième compagnie, nous citerons à l'ordre du jour de la Société : GARNOT, DEFEUILLE, SION fils, qui a arrêté plusieurs chevaux emportés et sauvé une dame d'une mort certaine en l'arrachant de dessous les roues d'un train dont elle venait de descendre avant l'arrêt complet et sous lequel elle avait roulé; PICCHI, qui, quoique ne sachant pas nager, sauve deux jeunes filles tombées dans la Marne; DEVOIS, JAUNET, G ITON, PETER, JOLIN, PAYSANT, DESPALIN. CAUVELET, et enfin le jeune mousse MANTERNACH dit BIBI, âgé de quatorze ans. Cet enfant, chez lequel, suivant le grand poète, la valeur n'attend pas le nombre des années, mérite une citation particu-

lière. Le 25 août, un homme se baignant dans la Marne, pris subitement d'une congestion, avait déjà disparu deux fois sous l'eau, lorsque notre jeune mousse, s'élançant à son secours, eut beaucoup de peine, en courant un réel danger, à le mettre dans un bateau, car il était en état d'ébriété, et, une fois secouru, se débattait contre son sauveteur. Enfin, le 10 septembre dernier, une femme se jette volontairement dans la Marne. Notre jeune camarade s'élance dans la rivière, plonge, ramène la victime sur la berge, puis, aidé d'un de ses camarades, âgé de treize ans, il la porte à notre poste n°74, où elle reçoit les soins empressés qui la ramènent à la vie. Voilà, certes, de beaux débuts, aussi la *Société française de Sauvetage* tient-elle à les encourager en décernant au jeune mousse MANTERNACH une de ses médailles d'argent. (Applaudissements.)

Le poste du pont d'Iéna nous signale le sieur CHAMBELLAN pour sauvetage; WYLIE, chef du poste n° 11, au Châtelet, accomplit plusieurs sauvetages; VAILLANT, du poste n° 16, au pont de Bercy, un; DENQUIN, chef du poste n° 13, à la Tournelle, un également; LE PALMEC, chef du poste n° 6, pont de l'Alma, se jette à l'eau tout habillé, le 7 mai, à sept heures et demie du soir, et est assez heureux pour ramener en vie un homme qui venait de tomber dans la Seine.

BAPAILLE, Jean, chef de notre poste n° 16, au pont de Bercy, dont tous les ans vous entendez signaler les sauvetages, se distingue encore cette année les 1er juillet, 21 juillet, 14 août, 15 août et 4 novembre 1883, et le 31 janvier dernier. Pour ne pas abuser de vos instants, je vous dirai que, dans cette dernière circonstance, à quatre heures et demie du soir, BAPAILLE s'est jeté tout habillé dans la Seine, et, après avoir plongé à plusieurs reprises, en a retiré sain et sauf un homme qui s'y était précipité volontairement. Le rapport officiel du commissaire de police ajoute : « Bapaille, dans cette circonstance, a fait preuve de dévouement, de sang-froid et de courage; sans lui, le nommé Desloges aurait infailliblement perdu la vie. De plus, Bapaille s'est jeté dans un endroit

très rapide, très profond et au moment où les eaux étaient hautes. » Bapaille a donc bien mérité le diplôme d'honneur qui va lui être décerné. (Applaudissements.)

Sévelinge, chef de notre poste nº 62, quai de Billy, se jeta à l'eau tout habillé pour sauver un enfant de dix ans qui venait de tomber dans la Seine, et a le bonheur, après de nombreux soins assidus, de rendre en vie aux parents éplorés leur enfant qu'il avait ramené sans connaissance.

Orange, du poste nº 24, au ponton du Touriste. Sauvetage périlleux d'un homme tombé volontairement dans la Seine.

Braunshausen, chef du poste aux bains Henri IV, vient de recevoir du gouvernement une médaille en argent de 1re classe, pour le sauvetage d'un enfant tombé dans la Seine et disparu sous un bateau, qu'il a pu néanmoins ramener sain et sauf.

Notre poste de Puys (Seine-Inférieure), récemment organisé par notre cher président, nous signale les sieurs Lefebvre (Léon-Baptiste) et Ducrocq (Auguste). Leurs sauvetages ont été tous accomplis dans des conditions dangereuses, notamment le 20 août 1883, le jour même de l'installation de notre poste, où ils ont sauvé à 300 mètres au moins de la côte, un homme tombé de son bateau et auquel il a fallu près d'une heure et demie de soins pour arriver à lui faire reprendre connaissance. Ducrocq n'avait que onze ans lorsqu'il a fait son premier sauvetage. (Applaudissements.)

Albert Sadoux fils, du poste nº 111, La Varenne-Saint-Hilaire, un sauvetage; Pommier, Armand arrache aux flammes un enfant dont les vêtements flambaient et a lui-même les mains couvertes de brûlures; Champlou, du poste de Lagny (Seine-et-Marne), un homme et une femme dont le cheval s'était emporté; Queruel, du même poste, une

femme dans la Marne ; CARLIER, chef du poste de la Concorde, un enfant de dix ans qui s'était endormi sur le parapet et était tombé dans la Seine ; DEBOS, Maurice, inspecteur de la navigation et des ports, que ses chefs nous signalent pour divers sauvetages accomplis pendant son service ; LAURENT, chef de poste à Sèvres, COLLET, Jean et JOLIN Alexandre, divers sauvetages ;

Jean DESCHAMPS, âgé de quinze ans, domicilié à Roscoff. Le 15 septembre 1883, une jeune personne se baignait à marée basse, au moment où le jusant se faisait d'autant plus sentir que la pente est rapide et que c'était l'époque des grandes marées. En un instant, le courant lui fit perdre pied, et la jeune fille, qui ne savait pas nager, eût infailliblement péri sans le dévouement du jeune Jean DESCHAMPS, lequel n'hésita pas et s'élança hardiment à son secours. Sa présence d'esprit et son courage sont rares à cet âge, car il attrape par les cheveux la malheureuse qui se débattait en vain, et réussit à la ramener saine et sauve sur la grève où des soins empressés lui furent donnés par la foule qu'avait attirée un tel dévouement. Je ne crois pas que Jean DESCHAMPS, qui est encore au collège, ait pu obtenir l'autorisation de venir aujourd'hui à cette solennité, mais vos applaudissements franchissant la distance qui nous sépare de lui, lui prouveront que son dévouement et son courage lui ont ouvert une place d'honneur dans vos rangs. (Vifs applaudissements.)

Mais le temps s'avance et j'aurais encore bien des sauvetages à vous raconter. Je vais vous citer les personnes appartenant au personnel des Bateaux-Omnibus et des Hirondelles qui se sont distinguées dans divers sauvetages pour lesquels les détails me font défaut. Ce sont : MM. FRACHISSE, FABRE, MIVAUX, MILLOT, GABERT Jacques, GABERT Jean, TRIROULET, BADELOU, BONNENFANT, DESMAREST, GRANDJEAN, ROBILLARD, CHABROD, CHAPUS, COLMÈS, MILLOT, BIDEAU, CHEVALLIER, VAILLARD, DENANGLE, PASCAL, VACHON père, ROUSSET, JUSSEAUME, BOULET, PEILLON, ARTRU, GERVAIS,

Castel, Gardot, Bénezech, Berger, Bapaille jeune, Tysserand, Durieux, Gervais Jean, Lévêque, Forest, Colomb, Cardon Oscar, Desmarest.

Toutefois, sans vouloir abuser de la bienveillante attention de l'auditoire ; je ne puis terminer ce long récit sans vous faire connaître quelques uns des actes accomplis par nos camarades de province, et dignes de fixer votre attention :

Sous-Comité de Bordeaux

Fraisse, secrétaire du Comité, est l'âme de ce groupe important. Malgré ses nombreuses occupations, la nuit et le jour il est à la disposition du Comité. Il s'est distingué dans plusieurs incendies et nous sommes heureux, en lui décernant aujourd'hui pour la première fois une de nos médailles, de récompenser au même titre et son zèle et son courage.

Grange Raoul, âgé de 16 ans, arrête un cheval emporté et est traîné sur un espace de 30 mètres avant de pouvoir maîtriser l'animal.

Pinson Armand se jette à l'eau tout habillé pour porter secours à un jeune homme tombé dans la Garonne.

Carteau Jean, sauvetage d'un homme et d'une femme dans le bassin d'Arcachon, au moment où, entraînés par le courant du grand chenal, ils allaient infailliblement périr.

Breton Félix, *vice-président* du sous-comité de la Gironde, arrête un cheval emporté attelé à une voiture ; notre collègue a couru les plus graves dangers, car, en voulant maîtriser l'animal, il s'est trouvé engagé entre un tramway et un lourd tombereau, mais, malgré le péril, Breton n'a lâché le cheval qu'après s'en être rendu complètement maître.

Rousseau père, Donnin Louis, Coucke Ferdinand et Paluteau, nombreux sauvetages dans la Garonne.

Pinel, conduite courageuse dans un incendie. (Applaudissements.)

Sous-Comité de Meaux

CHARPENTIER et PEYRUSSE, sauvetages dans la Marne.

RONDEL fils, chef d'équique, sauvetage de deux personnes asphyxiées par le gaz, et sauvetage dans les circonstances les plus périlleuses d'une femme tombée dans le canal, car, en cet endroit, l'eau coule dans un fond excessivement rapide, au pied d'un talus de 20 mètres de hauteur que notre camarade n'a pas hésité à descendre pour arriver plus vite auprès de la malheureuse qui se noyait.

Ce serait ingratitude de notre part, mes chers camarades, que de ne pas remercier aujourd'hui notre doyen, M. DUVOIR, pour toute la sollicitude qu'il déploie dans le Comité de Seine-et-Marne qu'il préside si dignement. Dix bateaux et six postes de sauvetage sont parfaitement organisés et installés le long des quais de la ville de Meaux, et, il y a quelques jours, M. Duvoir a fait don à la Société d'un bateau de sauvetage, complètement muni de tous ses agrès. Saluez donc avec moi, je vous prie, ce vétéran de la cause humanitaire. (Applaudissements.)

Sous-Comité de Saumur

SALMON Pierre. Sauvetage de quatre ouvriers employés à la construction du pont de la Loire.

FIÈVRE Pierre. Sauvetage d'un homme tombé dans la Loire.

La durée de son mandat étant expirée, nous ne laisserons pas notre collègue M. Grellet quitter la présidence du sous-comité de Maine-et-Loire sans lui exprimer la gratitude de la Société pour tout le zèle qu'il a déployé dans notre installation à Saumur et nous avons le ferme espoir que le nouveau président M. Gauron, déjà notre camarade et membre fondateur, saura suivre avec dévouement le chemin qui lui a été si dignement marqué. (Applaudissements.)

Il y a un an, je traçais devant vos yeux la noble tâche qu'ont entreprise les sociétés de gymnastique de former des hommes solides, dévoués, rompus à la discipline et à la fatigue et que nous pourrons opposer à nos adversaires quand le grand jour sera venu. Je vous disais aussi que nous avions ouvert avec empressement nos rangs à ces sociétés et que leurs efforts, leur bonne organisation, leur bonne discipline seraient récompensés. Cette année encore, l'Amorosienne, à Paris, La Sentinelle, du XVII[e] arrondissement, et la Société de gymnastique de Neuilly-sur-Seine ont droit aux mêmes éloges, aux mêmes félicitations et la société est heureuse de décerner à chacune d'elles une de ses médailles d'argent. A ces trois noms que vous allez applaudir, nous joindrons celui de la Société l'Avenir, du XI[e] arrondissement de Paris. C'est la première fois que nous récompensons ses efforts et nous espérons qu'elle nous facilitera l'occasion de le faire chaque année. (Applaudissements.)

Au dernier moment, malheureusement trop tard pour pouvoir être compris dans les récompenses de cette année parce que le travail de notre Comité était terminée, nous avons reçu communication d'un sauvetage opéré le 17 août dernier, lors du concours de gymnastique à Mantes (Seine-et-Oise). Plusieurs gymnastes s'exerçaient à la natation dans la Seine, lorsque l'un d'eux, pris d'étourdissement, est entraîné par le courant et sur le point de se noyer. Un de ses camarades M. Model se porte à son secours et parvient à le maintenir à la surface pendant quelques instants. Mais bientôt le sauveteur est à bout de forces, et, gêné dans ses mouvements par son camarade qui l'avait empoigné en désespéré, ils disparaissent tous deux; c'est alors que M. Alibert Antoine, président de la société *Le Drapeau tricolore*, apercevant ce double danger, mais n'écoutant que son courage, se jette résolument dans le fleuve, atteint les deux victimes et les maintient sur la surface de l'eau jusqu'à l'arrivée de ses camarades qui avaient quitté la rive en bateau. Applaudissons tous bien fort le courage et le dévouement de MM. Alibert et Model et nous vous chargeons, braves gymnastes, de

redire à vos camarades la sympathique ovation qui leur est faite. (Applaudissements.)

Ma tâche est terminée et dans quelques instants, nos camarades vont recevoir les récompenses qu'ils ont si dignement méritées, mais laissez-moi auparavant espérer que, cette année encore, vous voudrez bien accorder toute votre indulgence au long récit de votre Secrétaire-général, et que, redoublant d'efforts, vous nous amènerez toujours de nombreux et dévoués collaborateurs.

Ce serait ingratitude de ma part que de ne point terminer en adressant de chaleureux et sincères remerciments à la presse, en général, qui, sans distinction d'opinion et de parti, ne nous a jamais refusé son concours désintéressé. Nous espérons qu'elle continuera de seconder nos efforts et de nous aider dans notre modeste tâche, et que, tenant avec nous haut et ferme le drapeau du courage et du dévouement, elle nous suivra dans le mouvement patriotique qui s'élève, au cri que nous ne cessons de répéter tous les ans : *Sursum corda*! Avec l'aide de Dieu, pour la Patrie! En avant! (Bravo ! bravo !)

La lecture de ce rapport est fréquemment interrompue par les applaudissements. Ces marques d'approbation ne s'adressent pas au travail lui-même de notre secrétaire général, mais bien aux braves Sauveteurs dont chacun se représente les dangers qu'ils ont couru, et que chacun veut ainsi honorer publiquement.

Enfin, le secrétaire général proclame les noms des lauréats, et M. le Président remet à chacun d'eux la récompense qu'il a si dignement méritée.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

Assemblée générale du 7 Décembre 1884

LAURÉATS

DIPLOMES D'HONNEUR

MM. Rigoulau, Président du Comité de la Gironde.
Manternach, commandant la 2e Cie des *Volontaires Sauveteurs*.
Bapaille (Jean-Baptiste-Pierre).

MÉDAILLE D'OR

M. Geyer, Inspecteur en chef des postes de la Société.

MÉDAILLES DE VERMEIL

MM. Rondel fils (Comité de Seine-et-Marne).
Gabert (Jacques).

MÉDAILLES D'ARGENT

MM. Bailly.
Luquiens.
le Dr Antonin Martin.
le Dr Albert Godo.
le Dr Bonnefoy.
Cotton d'Englesqueville.
Le Jaïn.
Sevelingue.
Paluteau (comité de la Gironde).
Orange.
Lefebvre (Auguste) poste de Puys.
Ducrocq (Auguste) poste de Puys.
Guiton (Auguste).
Société de gymnastique La Sentinelle.

MÉDAILLES D'ARGENT (Suite)

Société de gymnastique de Neuilly.

Société de gymnastique L'Armorosienne.

MM. Chabron.
Vachon.
Lepalmec.
Manternach, dit *Bibi*.

RAPPELS DE MÉDAILLES D'ARGENT

MM. Bonnenfant.
Denquin.
Tellier.

MM. Breton (Comité de la Gironde).
Poulain.

MÉDAILLES DE BRONZE

MM. Paumier.
Carlier.
Dibos.
Deschamps, à Roscoff
Houdayer.
Maille fils.
Guerdin.
Fleury.
Fraisse (comité de la Gironde).
Jamy.

Société de gymnastique L'Avenir.

MM. Champlon.
Fièvre (Pierre).
Quéruelle.
Sadoux.
Pinson (comité de la Gironde).

MM. Rousseau.
Carteau.
Garnot.
Dépuille.
Sion.
Jaunet.
Despalin.
Frachisse.
Fabre.
Salmon (Pierre).
Chapus.
Millot.
Chevallier.
Vaillard.
Pascal.
Gervais (Joanny).
Gervais (Louis).
Cardon.

MÉDAILLES DE BRONZE (Suite)

MM. Artru.
Carlu.
Wylie.
MM. Durieux (L.)
Donnin (Louis) (comité de la Gironde)

MENTIONS HONORABLES

MM. Grange.
Coucke.
Pecchi.
Devois.
Cauvelet.
Ducouray.
Dupré.
Bossard.
Grosjean fils.
Gouin.
Denis.
Delmas.
Rollet.
Dupré.
Jollin.
Collet.
Laurent.
Charpentier.
Peyrusse.
Mme Rottenfluch.
MM. Chambellan.
Barret.
MM. Jusseaume.
Boulet (pontonnier).
Poillon.
Bapaille.
Forest.
Colomb.
Lévêque.
Benezech.
Desmarest.
Peter.
Tuboulet.
Bideau.
Grandjean.
Gabert.
Badelon.
Desmarest.
Robillard.
Colmès.
Denangle.
Castel.
Gardo (receveur).
Tisserand.

Cette touchante cérémonie s'opère au milieu des applaudissements et aux fanfares de la musique. Puis M. le Président, après avoir adressé ses remerciements à l'assistance, à ses collaborateurs de tout rang, à la musique du 115e régiment d'infanterie et à la presse, et invité tout le monde à une active propagande, lève la séance à quatre heures.

MINISTÈRE
du Commerce

DIRECTION
du
COMMERCE INTÉRIEUR

2e Division

1er Bureau

ÉPIDÉMIES

Paris, le 4 décembre 1884

MONSIEUR LE DÉPUTÉ ET CHER COLLÈGUE,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour renouveler auprès de moi l'offre que vous avez adressée à mon prédécesseur, de mettre à la disposition de l'Administration le concours désintéressé des membres de la *Société française de Sauvetage*, pour combattre à Paris l'invasion de l'épidémie cholérique.

Je vous prie d'être auprès de cette Société, l'interprète de mes remerciements pour son offre généreuse dont je me serais empressé de faire part à M. le Préfet de Police, si l'épidémie cholérique n'avait pas heureusement disparu de Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre du Commerce,

Signé : M. ROUVIER.

MINISTÈRE
de l'Intérieur

DIRECTION
de la
SURETÉ GÉNÉRALE

1er Bureau

Paris, le 26 novembre 1884

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu m'informer, le 20 novembre courant, que, par lettre du même jour, vous aviez mis à la disposition de M. le Ministre de l'Intérieur, pour combattre l'épidémie cholérique qui sévit en ce moment à Paris, le personnel d'ambulanciers et les services auxiliaires organisés par la *Société française de Sauvetage*.

Je tiens à vous témoigner, Monsieur le Président, combien je vous suis personnellement reconnaissant de votre démarche. Mais, ainsi que M. le Ministre de l'Intérieur vous en aura sans doute exprimé l'avis, la décroissance marquée de l'épidémie rend très suffisants les moyens d'organisation déjà mis en œuvre par l'autorité compétente. Vous n'en devez pas moins être convaincu que bonne note a été prise de votre démarche et que l'Administration se félicite, dès à présent, de pouvoir compter, le cas échéant, sur le dévouement et l'appui de l'Association que vous présidez.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef-Adjoint du Cabinet,
chargé de la Direction de la Sûreté générale,

Signé : Paul WALLET.

PRÉFECTURE DE POLICE

2e Division

4e Bureau

1re Section

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Paris, le 26 novembre 1884

MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

Vous avez bien voulu m'offrir de mettre à la disposition de mon Administration pendant la durée de l'épidémie cholérique, le service médical et pharmaceutique ainsi que le personnel des Ambulanciers de la *Société française de Sauvetage*, placée sous votre présidence.

J'ai l'honneur de vous remercier de cette offre généreuse et de vous assurer que je ne l'oublierais pas si de graves circonstances venaient à se produire.

Agréez, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de Police,

Signé : E. CAMESCASSE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Administration générale

SOUS-DIRECTION
des
AFFAIRES MUNICIPALES

2e Division

3e Bureau

SERVICE DES ÉPIDÉMIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Paris, le 3 décembre 1884

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Par votre lettre du 20 novembre dernier, vous avez bien voulu mettre à ma disposition, à l'occasion de l'épidémie cholérique, le concours désintéressé de la *Société française de Sauvetage*, à la tête de laquelle vous êtes placé.

Au nom de la Ville de Paris, je m'empresse de vous remercier, Monsieur le Président, de votre offre généreuse.

Et pour que le dévouement de la *Société française de Sauvetage* puisse être, le cas échéant, plus efficacement utilisé, je fais parvenir copie de votre lettre à mon collègue M. le Préfet de Police, ainsi qu'à M. le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet et par autorisation :

Le Sous-Directeur des Affaires municipales,

Signé : L. PASQUIER.

Ville de Paris

CONSEIL MUNICIPAL

Paris, le 4 décembre 1884

Monsieur le Président,

Au nom de la Commission sanitaire, j'ai l'honneur de vous remercier de l'offre cordiale et bienveillante faite par la *Société française de Sauvetage*. En cas de danger, nous nous empresserons de faire appel à l'abnégation et au dévouement bien connus de ses membres.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la Commission sanitaire,

Signé : L. Cernesson.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Edmond-Henri Turquet, Député de l'Aisne, ✻, ❶ O, ⊙ A., président honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine.

Vice-Présidents :

M. Rodolphe Burgues, ✻, ❶O, ⊙⊙ A., Président de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

M. Cuvinot, ✻, Sénateur, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;

M. Doré, Camille, ✻O, Administrateur délégué de la Société centrale des Naufragés ;

M. Anatole de La Forge, ✻ O, Député, Président d'honneur des Sauveteurs de la Seine ;

Secrétaire-Général :

M. Hubert Hussenot, manufacturier, ❶ O, ⊙ A., Vice-Président de la Société des Sauveteurs de la Seine.

Membres :

MM.

Le Dr de Beauvais, ✵O, ✵O, ⊙A. Médecin en chef de Mazas et de la Société des Sauveteurs de la Seine;

Bodson père, ⊙A., ⊙O., Administrateur de la Société des Sauveteurs de la Seine;

Bonne, ✵, ⊙⊙A., ⊙⊙O., Administrateur de la Société des Sauveteurs de la Seine;

Boucher-Cadart, ✵, Président à la Cour d'appel de Paris, ancien Sénateur;

Cassigneul, ✵, ingénieur;

Cazenove de Pradines, ✵, Député;

Chatillon, ✵C, colonel d'état-major en retraite;

Oscar Commettant, homme de Lettres;

Cochery, Député, Ministre des Postes et des Télégraphes;

Jules Delarue, négociant, ✵, ⊙⊙A. 1er Vice-Président de la Société des Sauveteurs de la Seine;

Paul Deroulède, ✵, délégué de la Ligue des Patriotes;

Alexandre Dumas fils, ✵O, de l'Académie française;

Fery d'Esclands, ✵, Conseiller-maître à la Cour des Comptes, Lieutenant Colonel d'infanterie territoriale;

Farcy, ✵O, Député;

Girerd, ancien Député;

MM.

Gomant, propriétaire, membre perpétuel de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Hébrard, Sénateur ;

Jette (A.-N.), ✻O. ⊙O, Inspecteur des douanes en retraite ;

Jousselin, ✻, ⊙A, Ingénieur civil, membre de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Jouye, ✻, ⊙A., Administrateur de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Lafargue, ✻, homme de Lettres, membre de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Lavelaine de Maubeuge, ✻, ancien officier ; administrateur de la Société des Sauveteurs de la Seine.

de Lareinty, (Baron), ✻O, Sénateur.

Lebaudy, ✻, Député, Membre perpétuel de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

A. Le Comte, ✻, Député ;

Lourdelet, ✻, négociant ;

de Lur-Saluces, (Comte Henri), Sénateur.

Alfred Meyer, ✻, négociant, Administrateur de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Molina, ✪, ⊙A, négociant, Trésorier de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Mulot, ✪, entrepreneur de travaux publics ;

Navet, Auguste, avocat ;

MM.

Nicole, ✵, Administrateur général de l'Union des Chambres syndicales ;

Comte d'Osmoy, ✵, Sénateur, membre de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Picart, Achille, ✵, ⊙ A., Membre titulaire de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Posso, Edouard, ⊙ A., négociant, Administrateur de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Renard, ✵, ⊙ ⊙ A., rentier, Président de Société de Secours mutuels, ancien vice-président de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Tréhyou, ✵, pharmacien, Pharmacien principal de la Société des Sauveteurs de la Seine ;

Wallon père, ✵ O, ⊙ O, Sénateur, Membre de l'Institut ;

Wilson, Député.

COMITÉ POUR 1885

Président :

M Paul Nicole, 11, boulevard du Palais.

Vice-Président :

M. Jules Delarue, 23, rue des Francs-Bourgeois.

Secrétaire :

M. Molina, 72, rue Crozatier.

Membres :

MM. Le Colonel Chatillon, 11, rue des Beaux-Arts.
Jouye, 25, boulevard Voltaire.
Mulot, 43, rue des Boulets.
A. Meyer, 20, boulevard Barbès.
Jette (A.-N.), 42, rue Vanneau.

Administrateur-Délégué :

M. Renard, 3, boulevard Voltaire.

Chef du Matériel :

M. Jules Paysant, ⊙⊙A., 1, rue de Lourmel.

Inspecteurs des Postes de Secours.

MM. Geyer Alfred, Inspecteur en chef, 2, rue Debrousse.
A. Meyer, ✵, Inspecteur, 20, boulevard Barbès.
Luquiens, ⊙A., Inspecteur, 8, rue du Dôme.
Bailly, ✵, ⊙A., Inspecteur, 30, boul[d] St-Germain.
Alexandre Baube, Inspecteur, 16, cour des Petites-Écuries.
Jacques, Inspecteur, 32, avenue du Château, Maisons-Alfort (Seine).

CONSEIL DE SANTE

Médecin en chef :

M. le docteur DE BEAUVAIS.

Médecin en chef adjoint

M. le docteur PASSANT.

Chirurgien principal :

M. le docteur LANNELONGUE.

Membres :

MM. les docteurs PÉRIER.
RELIQUET.
GILLETTE.
JAVAL.
BARNIER.
VOISIN.
REINVILLIER.
Albert BERGERON.

Pharmacien principal :

M. TRÉHYOU.

CONSEIL JUDICIAIRE

Président :

M. Doumerc, avocat à la Cour d'appel de Paris, 26, rue de la Ferme-des-Mathurins.

Membres :

MM. Cohen, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Isly, 5.

Félix Morel d'Arleux, notaire, 35, Faubourg Poissonnière;

Milliot, avoué de première instance, 10, rue Grange-Batelière ;

Fanet, avoué à la Cour d'appel, 2, rue Saint-Honoré ;

Boulenger, huissier, 9, boulevard St-Michel.

Albert Lignereux, agréé près le Tribunal de Commerce de la Seine, 10, rue Sainte-Anne.

EXTRAIT DES STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

SECOURS

AUX NOYÉS, AUX INONDÉS, AUX INCENDIÉS ET AUX VICTIMES DES ÉPIDÉMIES ET DES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

TITRE PREMIER

But

ARTICLE PREMIER

La Société fondée à Paris, en 1879, sous le titre : *Société Française de Sauvetage*, a pour objet de porter assistance aux noyés, aux inondés, aux incendiés et aux victimes des épidémies et des accidents de toute nature, sur le territoire français, de propager les principes et les procédés de nature à sauvegarder l'existence des personnes menacées, et d'étudier les causes des sinistres et des épidémies, ainsi que les mesures à prendre pour en diminuer le nombre.

ART. 2.

Afin d'atteindre ce but, elle se propose spécialement :

1° De se mettre en relation avec les Sociétés locales qui existent déjà sur quelques points du territoire ;

2° D'aider ces Sociétés, soit par des subventions en argent, soit par le don d'appareils de sauvetage ;

3° De faciliter la formation de sociétés semblables dans les différents centres où il n'en existe pas ;

4° De compléter l'action de ces Sociétés par l'organisation, sur les canaux, rivières et cours d'eau, de postes pourvus des divers engins de secours reconnus les plus utiles ;

5° D'examiner les questions relatives à la sécurité des navigateurs et de procéder aux expériences qui lui paraîtraient nécessaires ;

6° De décerner des médailles en écrin, des diplômes et des récompenses pécuniaires aux personnes qui se distingueront par des actes de courage et de dévouement dans les inondations, les incendies et les épidémies, ou par des services éminents rendus à la Société ;

7° D'accorder des secours aux familles des sauveteurs de la Société victimes de leur dévouement dans des actes de courage

TITRE II

Organisation

ART. 3.

La Société se compose :
De Bienfaiteurs,
De Fondateurs,
De Donateurs,
Et de Souscripteurs annuels.

ART. 4.

La Société peut décerner le titre de Bienfaiteur à toute personne qui lui fait un don important ou qui lui rend un grand service.

Sont Fondateurs, ceux qui apportent à la Société une somme de cent francs au moins ou qui versent annuellement une cotisation de vingt francs au moins.

Sont Donateurs, les personnes qui font à la Société un versement une fois opéré d'une somme inférieure à cent francs.

Sont Souscripteurs annuels, les personnes dont les versements annuels sont inférieurs à vingt francs, et au minimum de 50 centimes.

ART. 5.

Les noms des Bienfaiteurs, des Fondateurs, des Donateurs et des Souscripteurs annuels sont inscrits sur

les listes de la Société et publiés ainsi que les sommes versées. Les Bienfaiteurs et les Fondateurs reçoivent un diplôme constatant leur titre.

ART. 6

Les dames peuvent entrer dans la Société aux mêmes titres que les hommes.

LISTE

Des Bienfaiteurs, Fondateurs, Donateurs et Souscripteurs annuels

ÉTABLIE CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 5 DES STATUTS

Bienfaiteurs

MM. Henri de Lamonta.
G. Caton.
La Compagnie des bateaux-omnibus.
comte R. Chandon de Briailles.
MM. le vicomte F. Chandon de Briailles.
Crespin aîné.
Mme veuve Hess.
M. A.-D. Jouye.

Fondateurs

MM. Edmond Turquet.
Burgues (Rodolphe)
Goelzer (Achille).
Hubert Hussenot.
Dr de Beauvais.
Tréhyou.
Renard (Louis-Ed.)
Descors.
Bodson père.
Bendheim.
Jules Delarue.
Richel.
Bonne.
Johnson.
Léopold Sée.
Courtier.
Ligneau.
Mme Merlier.
M. André.
MM. Chesnel.
Doumerc.
Suzor (Ferdinand).
Dr Renard (Léon)
Diriquen.
Marmottan.
Schmolle (Louis).
Jeramec.
Schmolle (Alexis).
Gomant.
Lhopital.
Dupré.
Descors fils.
Meyer (Alfred).
Mullot.
Allaire.
de Courbon-Dumoulin.
Navet (Auguste).
Lavelaine de Maubeuge.

MM. Jacques de Lapisse.
Trassy (Paul).
Blanchard (Ch).
comte G. d'Adhémar de Cronsac.
comte de Tocqueville.
Blanchard (Emile).
Chanet (Emile).
Combaluzier.
Cusenier.
Perier (Albert).
comte d'Adhémar de Cronsac.
Aïn (Maurice).
Bernard (Jonas).
Barcet.
Pelard.

Mme Achille Goelzer.

MM. Durand (Emile).
J.-B. Philippart.
Roland.
J. Cornaglia.
A. Tizon.
Wirtheim.
Ogerdias.
Drou.
Forse.
Dumont.
Pagès.
Decaen.
Emmanuel.
Seurin.

Mme Renard.

MM. le marquis de Foucault.
Dauban.
Serin (Paul).
Martin.
général Grégorio Luperon.
Wickham.
Choudey.
Coulon.
Desfours.
Bastien.
Catelain.
Bonvalet.
Lichtenfelder.

MM. Berlier.
Savignon.
Louvet.
Astruc.
Buisson (René).
Tiquet.
Tourasse.
Cheneau.
marquis de Belbeuf.
colonel Demons.
Marugg.
Grodet.
Donneaud.
baron de Potier.
Amiel.
Brulé.
Olivier.
Le Jeune.
Jasson.
Pillet.
Delassalle.
Andriot-Guérin.
Renouard et Ce.
Roman (Henri).
Entraygues.
Wattier.
Robineau fils.
Menier (Gaston).
Michel (Charles).
Lavigne.
Mayer (Jacob).
Douard.
Dreux.
Rochange.
A. Guérin.
Berle.
Fortin (Gabriel).
Geyer.
Beaucaire aîné.
N. Ponche.
baron Sellière.
baron de Fourment.
Pollet, Delannoy et Caulliez.
Bove (Ernest).
Colonna Seccaldi (Léon)
Jouveau-Dubreuil.
Fouré (Alfred).

MM. Remion.
Cauvet.
Pincherat.
Segond.
Caligny.
Heneux.
Bel.
Guinouard.
Thomas.
Coulardot.
Galbrun.
Wallon père.
Szyndler.
Lambert de Ste-Croix.
William A. Brice.
Jarriant.
Véron.
Mme Edmond Turquet.
MM. Kretz.
Emile Théron.
Grimault.
Dietz-Monnin père.
Dietz-Monnin fils.
Cohen.
Millot.
Rival de Rouville.
Sion.
Fanet.
Boulenger.
H. Forteau.
Robert de Massy.
Charles.
le baron Georges Villot.
Maugé.
Allagnon.
Massiot-Lelièvre.
Collin (Emile).
Herbin.
Denis de Lagarde père.
de Saint-Ferréol.
E. Thibaut.
Jette.
Junot.
Collet.
S. Hayem aîné.
Rivière.
Bédor fils.

MM. Paysant.
Clémançon.
Seveling.
Huard (Adolphe).
Boileau.
Guillot.
Heusser.
Colin.
Vaudremer.
Mlle Pauline Satin.
MM. Noblet (Charles).
Poisson.
Grosjean.
Langlois.
Laurent.
Rendu.
Boivin.
Mulot (Albert).
Clanchet.
Legros (Bélisaire).
Vuillet.
Molina.
Chatillon.
Chaize.
Caubet.
Verhoeven.
Farcy.
Camille Doré.
Ebaudy de Fresne.
Albert Lambert.
Henri de Lapommeraye
Henri Rolet.
Georges Wittman.
Mlle Léona Wittmann.
MM. Verrier.
Servais.
Camille Geay.
Marchetti.
E.-P. Warren.
Léon Merlet.
Desmonts.
Max Sacerdo.
Teyssonnier.
Salvador de Ory.
Richel Anténor.
Georges Hecq.
Morère.

MM. Demangeat.
Assiot.
Combier.
Coquelin cadet.
Febvre (Frédéric).
Warrot.
Nathan.
Mlles Céline Montaland.
Jullien.
MM. Ozanne.
Dubreuil (Augustin).
Blondeau.
F. Dumain.
Mille (Nicolas).
Sa Grâce le duc de Malborough.
Le capitaine Francis Maude.
Le capitaine Vincent Budde.
Edward C. Lean.
Mme Favart.
Mlles Legault.
d'Alqua.
MM. A. Bonnafoux.
Henri Privat.
Jean Berenger.
Maurice de Tadesco.
Baudu.
Eugène Godin.
Emile Pessard.
Legros.
Grosjean.
Paul Lafargue.
Boucher-Cadart.
La Loge l'Union fraternelle.
MM. Pigerre.
Posso.
Poulain
Mme veuve Bouché.
MM. Hess frères.
Emile Ouin.
Alfred Guerdin.
Claret jeune.
Mandroux.
Jules Mournezon
Chevanne.
MM. Pottier frères.
Eugène Delaveau.
Victor Paillard.
Petit (Gustave).
Breton (Félix).
B.-A. Vieira.
Eugène Arnette.
Ernest Marion.
Mmes Paul.
Leblond.
MM. Rondet.
Edmond Dautel.
Clément.
Braunshausen.
Félix Morel d'Arleux.
Silvestre.
Desgrey.
Veil Alphonse.
Noël Masson.
Bruel.
Allaz.
Rigouleau (Jean).
Chivret.
La Société des Voiliers de la Marne.
Le Cercle de la Voile de Paris.
MM. Lourdelet.
Paris.
Bailly.
J. Pinet.
Société nautique bisontine.
MM. Ferrouillat.
Houdard.
Charpentier.
Charpentier fils.
Redon.
Mme veuve Bouvier et ses fils
M. Genot.
Le Rowing-Club de la Société des régates parisiennes.
MM. Gache.
Maurice Lévy.
Achille Picart.
Jullien.
Houdayer.
Grimbot.
La Société nautique de la Marne.

MM. Garrau de Balzan.
Deslandes, Ad.
Henry.
Mouzin.
Alibert.
Lopez.
Pons.
Bailly.
Carlier.
Erppinger.
Guillemin P.
Charpentier.
Ducoulombier.
Grognet.
Jacques.
Courtois.
Jousselin.
Bailly, N.
Marcq Lagache.
Gilbert.
Fernand Jullien.
Loëw.
Dossunet.

MM. Louis Misset.
Sadoux fils.
Dibos, M.
Texier.
Soudieux.
Ibbotson.
Hess frères.
A. Arnette.
L. Bonnet.
Milius.
Monnier.
Chagny.
E.-J. Delattre.
Paumier
Dr Antonin Martin.
Dr Albert Godo.
Dr Bonnefoy.
A. Baube.
Sichel.
Pinson.
E. Moreau.
N. Schott.
A. Chauvel.

Donateurs

MM. de la Codre.
Trusson.
F. Bouvier et Cᵉ
Jugla.
Lady Otway.
Menager.
F. Masurel et fils.
Tournier et Cᵉ.
G. Fosset.
Bertaux frères.
Dufourmantelle.
Chappat.
Demonchaux.
Wenz et Cᵉ.
Bonheur.
Delloue.
Masse et Cressin.
Villers.
Géraud.
le pasteur Rives.
Mᵐᵉ veuve Hurel.
MM. Blanche.
Painot.
Cusenier.
Berger.
MM. Castel.
Bardenat.
Derguesse.
Naudin.
Heckmann.
Gringoire.
Ernst.
Emery.
Simonnet.
Mˡˡᵉ Thérèse de L...
MM. vicomte de Ponton d'Amécourt.
Marassé.
Leca.
Hamer.
Mᵐᵉ Dècle.
MM. Boudier.
Lang (Henri).
Mᵍʳ l'Archevêque de Sébaste
MM. Francisque Sarcey.
Thomas.
Collet.
Tropsch.
Mˡˡᵉ J. Briaudet.

Souscripteurs annuels

MM. Mouton.
Dupeyrat.
Poussard.
Chatal.
Suzor (Léon).
Cuvillier (Jules).
Legendre.
Legendre (Em.)
Quatremain (G.)
Jung.
Pauly.
François.
Soublié.
Perrot.
Pernet.
Mme Quatremain.
Mlle Quatremain.
MM. Dupont.
Fremiot.
Leroy.
Meunier-Corbonois.
Meunier (Louis).
Mlle Renard.
M. le docteur l'Urdy.
Mlle Navier.
MM. Aufray de Roc-Bihan.
de Saint-Pierre de Montzaigle.
Kriegelstein.
Baron de Coelln.
Douglas Scott.
Richard (Arth.)
Donzel (Ant.)
Rollin.
Mengal.
de Mirandol.
Mallard.
Sourdeval.

MM. Poitevin.
Legent.
Mayer.
Regnault.
Verhièpe.
Samuel (Michel).
Siat.
Mme Siat.
MM. Lavry.
Agostini.
Versmann.
Meraux.
Debladis.
Longeiret.
Charvas.
Pasquis.
Thiebaut.
Mlle Mathilde Goelzer.
MM. Miguières (Jules).
Jules Paillard.
vicomte de St-Germain
François.
Léger.
Keusch.
Macheras.
Brun.
Quittschreiber.
Comte (François).
Pépujol.
Ferréol Micholet.
Hubert (Paul).
Gorgues (Emile).
Levicaire.
Goujon.
Boisgontier.
Gandouillière.
Guion.
Brasselet.

MM. Feisthamel.
Biard père.
Biard fils.
Richomme.
Nedde (Maurice).
Thomas.
Poncet.
Bagard.
Amigues.
Moerel.
Julien.
Lourd.
Ruleau.
Sténer.
Brossier.
Fery.
Bourguignon.
Noiseux.
Berthault.
Chevallier.
Durand.
Bruneau.
Lafosse.
Leborgne.
Trinquet.
Degheldre.
Guérin fils.
Mme Guérin.
Mlle Guérin.
MM. Lavie.
Renaud (Jules).
Bance.
Tourvielle de Lavernède
Lionnet.
Esseul.
Biout (Paul).
Cautard.
Sabatier.
Perchet.
Chauderlot.
Allin.
Gouesmel.
Berjeau.
Bodier.
Coumetou (Anaclet).
Leduc (Paul).
Farget.

MM. Salmon.
Debaen.
Lapicida.
Mme Combel.
MM. Nedelec.
Léon de Bellée.
de Verton fils.
Labrousse.
Courtin.
Mme Wattier.
MM. François.
Hugolin.
Brié.
Ragaine.
Eyraud.
Debain.
Beaurin.
Monentheuil.
Lang.
Mme Guillot.
Mlle Demesle.
MM. Morel (Paul).
Lenedi.
Walter (André).
Trémec.
Brouillier.
Saclier (Marcel).
Tendre.
Comte.
Goussard.
Mmes J. Delarue.
Pillard (Jules).
Boeyé.
Godin (J.-B.).
Grenouille.
Dupont.
Planel.
Desgrey.
Malgras.
Jourdain (Cl.)
Petit (V.).
Obriot.
Mme Paysant.
MM. Bourgeois.
Lansberg.
Mmes Maffe.
Rose Nouvelle.

MM. Léon Comte.
Obriot (Charles).
Fournier.
A. Kahn.
Ganneval.
Bœuf.
Kommer.
Demory fils.
Gilardet.
Quarré.
H. Meifredy.
Dr Fillaste.
Grand.
Redouté.
Léon Dantier.
Boulanger (Paul).
Pilon.
Lecuyer.
Delestis.
Thore.
Lebelle (Théophile).
Garousse.
Renard (A.)
F. Cottin.
Dalé (Jean).
Bernier.
Guilbert.
Censurie.
Mariey.
Antony.
Daublin.
E. Vitt.
J. Turmès.
Tillier.
Boulanger.
Marcand (Auguste).
Paquet (Georges).
Pollet (Nicolas).
Convert.
Petit.
Bidermann.
Tendre (Paul).
Persent.
Bapaille.
Gay.
Belette.
Sommer.

MM. Millot.
Vachon.
Samson.
Frachisse.
Thorens.
Grognard.
Thomasset.
Thorens (Joseph).
Vaillard.
Charbonnairyal.
Robert.
Clerget.
Thomas.
Chevallier.
Berthoz (Charles).
Verly.
Camille Dumas.
Tendre (Auguste).
Clavier (Hippolyte).
Paul Clacquesin.
Arthur Belle.
F. Marquis.
Georges Dupille.
Loiseau.
Pilon.
Rotenfluch.
Soulé.
Villemin.
Fournier.
Mme Desgrey.
MM. Perruchot.
Gouallin.
Dubuisson.
Inselt.
Rocher.
Turenne.
Gobron (E.)
Gobron (A.)
Guerche.
Jeny.
Bourraiche.
Girre.
Lejeune.
Grenier.
Steffan.
Maréchal.
Chevalier.

MM. Besnard.
Rouland.
Payen.
Collet.
Andrieux.
Danton.
Laurent.
Martineau.
Lombard.
Serre.
Médard.
Malard.
Guérin.
Dupré fils.
Paysant, Ch.
Goubault, S.
Goubault, T.
Pelpel.
Deseglise.
Goulet.
Dupuis.
Delafosse.
Delafosse fils.
Mme Ad. Courtin.
MM. Burnier.
Nines.
Groult.
Le Marchand.
Beau.
L'Escalier.
Goulet, E.
Denidder
E. Spicq.
Duvivier.
Deslape.
Ad. Courtin.
Martin, Ch.
Mariet.
Murat.
Foucault.
Evrard père.
Evrard, Aug.
Bard.
Evrard, J.
Bay.
Richard.
Coste père.

MM. Denangle.
Jeacques.
Meyer.
Meunier.
Vigouroux.
Pernot.
Imbert.
Titou.
Carlu.
Flasse.
Sorin.
Dupouy.
Vittini.
Sommier.
Grognard.
Hanne.
Thessieu.
Valny.
Fabre.
Barret.
Gay.
Bailly.
Paret.
Pascal
Vaillard.
Thorens, J.
Ferlet.
Durieux.
Mme Verly.
MM. Vachon, N.
Thomas.
Duval.
Haës.
Deroubaix.
Despalin.
Merigot.
Gal.
Thevenard.
Manternach dit Bibi.
Guiton.
Cauvelet.
Paysant.
Depuille.
Lavena.
Garnot.
Simon de Rimbard.
Réa, H.

MM. Auriacombe
Murat.
Lucas.
Sorel.
Riccard.
Steiger.
Maitrot.
Calmette.
Bossard.
Maille.
Luquiens.
Gourout.
Gœury.
Hélie.
Gilbert Denis
Henri Edmond
Guyot Anselme.
Fourmont.
Girault.
Levêque.
Deruquebourg.
E. Sion.
Pecchi.
G. de Bechenet.
H. Lenfant.
Albert Peter.
Heroguelle.
J. Nicolaës.
Jaunet.
Ch. Despalin.
Guilbert.
Clavel.
Thomas.
Gérard Jules.
Collas Corderic.
Jarnes Lamal.
Gouin.
Maisonneuve.
Carrier.
Becher.
Pennelier.
Pique.
Michelet.
Racle.
Fournier.

MM. Godinet.
Biot.
Lévy.
Dié.
Clément.
Verner.
Rocher.
Pimbel.
Toussaint
Mourié.
Ruche.
Prugnot.
Allard.
Bancarel.
Véron.
Eug. Denis.
Mme Floquet Larcher.
MM. Ducouret.
Félix Leclaire.
Martin.
Levieux.
Beauvais.
J. Menudier.
Maurel A.
Dunoyer J.
Ortille Ch.
Cremière.
Hameau.
Méran.
Dubourg.
Chatard.
Blavy.
De Selva.
Belly.
Mlle Belly B.
MM. du Règne.
Garnier E.
vicomte de Courcy.
Ferras B.
de Hérédia Louis
Dienaide.
Coutens Gaston.
Simon Léopold.
Marc E.
Forioso E.

COMITÉ DE LA GIRONDE

Conseil d'Administration

Président : M. Rigoulau.

Vice-Présidents : M. Breton Félix. — M. Crémière Ludovic.

Secrétaire : M. Fraisse Eugène.

Trésorier : M. Eyraud Adolphe.

Commissaire-Rapporteur : M. Grange.

Membres :

MM. Pottier-Duplessis.
Loustallot.
Barbot.
Verdier François.
Marty.
Renaud Gaston.
MM. Buchin.
Pinel.
Jamon.
Dr Moreau.
Luzun.
Mondon.

Inspecteur du Matériel : M. Diron.

Membres Bienfaiteurs

MM. Saisset-Schneider.
Leroy.
Barre.
MM. Cazanove.
Lardos.
Mme veuve du Règne.

Membres Fondateurs

MM. Dupouy.
Gounouilhou.
Laroche.
Guillaume.
Masson.
Bach.
Bachelier.
Baquey.
MM. Barbot.
Herreyre.
Rodrigues-Henriquez.
Léonard.
Delor.
Marty.
Talbot.
Arnoult.

MM. Broché.
Rivière.
Corbineau.
Eyraud.
Renaud.
Hostein fils.
Carton.
Rousié.
Paluteau.
Castagnet.
Boyer.
Mondon.
Lervy, Ad.
Barre, Jean.
Cazanove.
Lardos.
Brandeburg.
Duprat.
Rigouleau, Ant.
Daney.
Dieu.
Lachapele.
Fontelude.
Guérineau.
Mosnier.
Lafon.
Bellemer.
Bladet.
Cavalié.
Daugaron.
Mounier.
Geoffroy.
Loustallot, Th.
Hess, Prosper.
Bailly.
Pinson.
Buchin.
De Lhoummeau.
Bosc.
Cailhava.

MM. Saux Xavier.
Mauduit Alf.
Videau Ferd.
Marcel Ollé.
Bailly Ernest.
Buchin.
de Lhoumeau.
Bosc J.
Carteau.
Bureu.
Brouillaud fils.
Coutures.
Dugay.
Micheneau.
Guiraud.
Carron Georges.
Durand M.
Clément F.
Armagnac.
Lafon Jean.
Reneaud.
Rey Eug.
Coffre Jean.
Leppert.
Blois.
Cerf Antoine.
Byon Henri.
Lalesque.
Coffre G.
Verger fils.
Reneaud Adrien.
Chavoix.
Lozer Bernard.
Chaudeborde.
Doubières fils.
Charrié.
Vincent A.
Couche Ferd.
Lagrave.
Frugès.

COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE

Conseil d'Administration

Président : M. Duvoir père, ✻
Trésorier : M. Ronssin, ⊙ A.
Secrétaire : M. Aubin.
Médecin : M. Villepelle.
Membres : MM. Eustache;
— Rondel, ⊙ A;
— Guichard père.

Chefs d'Equipe

MM. Charpentier;
Duvoir père;
Eustache;
Guignol;
Demoncy;
Guiborat père;
Guichard père;
Perrusse;
Dufrenne, ⊙ A.
Crépeaux;
Guiborat fils.

Aides

MM. Bègue;
Guichard fils;
Mme Dumont;
MM. Testard, ⊙ A.;
Gravé, ⊙ A.;
Ronssin, ⊙ A.;
Réa père, ⊙ A.;
Pommert, J., ⊙ A.;
MM. Rondel fils;
Poirel, ⊙ A.;
Gaillardon, ⊙ A.;
Martin-Melville, ⊙ A.;
Deureux, ⊙ A.;
Barigny, Jules;
Maugras;
Sengler.

DIVISION DE MAINE-ET-LOIRE

Membres Fondateurs

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Préfet de Maine-et-Loire.
le Sous-Préfet de Saumur.
le Maire de Saumur.

COMITÉ 1885

Président : M. Gauron.
Secrétaire : M. Pieron, Maxime.
Trésorier : M. Collonnier.
Membres : MM. Hermé.
— Jeuniette, Jules.
— Prudhommeau, Edouard.
— Carichou.
— Grellet, Alfred.
— Dexpert.
— Thavenard.
— Cavellier, Ernest.
— Chevrier, premier pilote, inspecteur du matériel.
— Raynault, Henri, deuxième pilote.

— Docteur Peton.
— Docteur Perreau.

MEMBRES FONDATEURS

MM. Combier.
Gauron, Alphonse.
Picherit-Chasteau.
Maurisseau, Léon.
MM. Couzineau, Eugène.
Labiche, Georges.
Thubé.
Brunet-Gauron.

MM. Mignon, Ernest.
Pasquier, Georges.
Chenouard.
Noyère, Louis.
Taugourdeau.
Servat, André.
Travaillard-Bruneau.
Rousseau.
Vaucelle, Frédéric.
Rouché fils.
Girard, Ferdinand.
Gasnault, Camille.
Stears, J.-B.
Chartrain.
Vigneau.
Chevalier, René.
Fiez.
Martin.
Colombel.
Pannier.
Destre, Henri.
Rayneau.
Martin.
Poireau.
Billy.
Gibault fils.
Beaudoin.
Lavoué.
Besnard-Guillon.
Piau-Meigdon, Joseph.
Biémont, Ferdinand.
Dr Grosourdi.
Chatet fils.
Lecoq, Réné, ⊙ A.
L'Equipé, Pierre
Perreau.
Monprofit.
Liverani, Louis.
Porcheron, Georges.
Guignard.
Sprecher, Abel.

MM. Doussain.
Vaillot. Eugène.
Gasnault, Auguste.
Chuche.
Menier, Réné.
Loitière.
Cristal.
Duverger.
Bourdon, ⊙ ⊙ A.
Tourneux, ⊙ ⊙ A.
Guignard.
Richer, ⊙ ⊙ A.
Lambeau.
Hervois.
Behu.
Ragueneau, Jean.
Tardieu.
Ploquin, Elie.
Ploquin, Jean.
Ploquin, Jules.
Fièvre.
Deriane.
Boilard.
Ragueneau, Eug., ⊙ A.
Alexandre, Louis.
Ploquin, Louis.
Ragueneau, Joseph.
Dufresne, Clavier.
Vincent, Alfred.
Tordu, Louis.
Tessier.
Duguet, François.
Bochet.
Brazille, Simon.
Mabileau, Henri.
Dufresne, Louis.
Dudet, Ernest.
Dudet, Alexis.
Salmon.
Brazille, Simon.

Le Secrétaire général, gérant du Bulletin,

HUBERT HUSSENOT.

Les Souscriptions sont reçues au siège social, de 10 h. à 4 h.,
60, *rue Monsieur-le-Prince, à Paris.*

Les Statuts, déposés au Secrétariat, 60, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, sont envoyés contre la remise de 60 centimes en timbres-poste, sur demande faite par lettre affranchie et adressée à M. le Président de la Société.

Paris — Imp. Wattier et Cie, 4, rue des Déchargeurs

Montant de la souscription n'est pas versé au siège de la Société, détacher ce feuillet, le remplir, le plier et le mettre à la poste; écrire lisiblement.

Paris, le .....

Je, soussigné, donne à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE la somme de ▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬ *à titre de* **Souscription annuelle**, *la somme de* ▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬▬ *à titre de* **Fondation**, *que je payerai contre la quittance qui me sera présentée par la dite Société.*

ADRESSE

SIGNATURE

N. B. — Les souscriptions annuelles de 20 francs et au-dessus et les donations, une fois versées, de 100 francs et au-dessus, donnent seules le titre de **fondateur** et le droit à un Diplôme.

Nous ne pouvons que faire de nouveau un *énergique appel* à tous ceux qui s'intéressent à la Société.
Les moindres souscriptions sont *reçues avec la plus vive reconnaissance.*

A Monsieur le Président

de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

60, rue Monsieur-le-Prince

PARIS